



Plan Climat-air-énergie territorial

Communauté de communes de Moret Seine et Loing

Fiches actions détaillées

BL
évolution

Table des matières

Modèle de fiche d'action	4
AXE 1 : Agriculture et Consommation	6
Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale	6
Axe 1 : Agriculture et Consommation	7
Action 1 : Multiplier les rencontres entre les habitants du territoire et les agriculteurs	7
Action 2 : Engager une réflexion globale sur l'offre et la demande alimentaire du territoire.....	10
Action 3 : Soutenir les circuits de proximité au sein de la société civile	12
Action 4 : Travailler avec les restaurations collectives pour y accroître la part des produits locaux et biologiques.	14
Action 5 : Proposer un accompagnement de proximité aux agriculteurs du territoire.	17
Action 6 : Accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole.	20
Action 7 : Opter pour un aménagement et une gestion écologique des espaces verts publics, réduisant les émissions liées à leur entretien et accroissant leur capacité à capter le carbone.	22
Action 8 : Repenser les achats publics et les pratiques, pour les rendre plus responsables et plus économes en ressources.	25
Action 9 : Renforcer l'information sur les déchets à destination des habitants.	29
Action 10 : Améliorer les collectes et la valorisation des déchets.	31
Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat.....	35
Action 11 : Sensibiliser et mobiliser les habitants et les bailleurs à la rénovation énergétique du bâti et la sobriété énergétique grâce à des outils et des opérations ciblées.....	35
Action 12 : Accompagner les professionnels du bâtiment dans la structuration d'une filière locale.	37
Action 13 : Anticiper le changement climatique.	40
Action 14 : S'adapter au changement climatique.	42
Action 15 : Engager une action forte, afin d'améliorer la qualité énergétique du bâti public	46
Action 16 : Réduire les consommations électriques des collectivités.....	49
Action 17 : Agir pour réduire l'impact des déplacements des agents territoriaux.	53
AXE 3 : Mobilité	55
Action 18 : Soutenir le développement du télétravail.	56
Action 19 : Développer le covoiturage.	58
Action 20 : Favoriser l'emploi de véhicules moins polluants.	60
Action 21 : Agir pour étendre l'usage du vélo et de la marche à pied.	63
Action 22 : Rendre les transports en commun plus attractifs et compléter l'offre.	65
Axe 4 : Économie	69
Action 23 : Sensibiliser et soutenir les entreprises dans leur transition écologique.	69

Action 24 : Développer les mutualisations et l'économie circulaire.....	71
Axe 5 : Nouvelles Énergies	75
Action 25 : Soutenir la filière méthanisation.....	75
Action 26 : Rendre le bois énergie existant plus performant.	77
Action 27 : Identifier le potentiel du territoire et sensibiliser les acteurs agricoles.	80
Action 28 : Initier et soutenir les projets solaires.	82
Action 29 : Mobiliser le territoire en faveur des énergies renouvelables.....	85
Action 30 : Favoriser le développement des projets participatifs et citoyens.....	87
Action 31 : Avoir une part plus grande d'énergie verte dans la consommation énergétique de la communauté de communes.	89
Axe 6 : Communication interne et externe	93
Action 32 : Faire connaître les acteurs du territoire auprès du grand public.	93
Action 33 : Alimenter un réseau intercommunal sur les thématiques environnementales.....	95

Modèle de Fiche action :

Axe : Bâtiment, mobilité, Économie Locale, Agriculture...

Orientation :

Action : Intitulé de l'action




CONTEXTE

Description succincte de l'orientation et de son contexte. Définition du but escompté à travers la réalisation de l'action

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ensemble des mesures composant l'action

- Sous-action
 - Descriptif et cheminement de l'action : Étape 1
 - Étape 2,
 - Étape 3, ...

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
Acteur qui porte la mesure, garant de son bon avancement	Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de la mesure	<p>Rôle de la collectivité dans la mise en œuvre de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre : l'EPCI détient toutes les cartes en main pour la réalisation de la mesure (action plutôt interne) • Pilote : la mise en œuvre de la mesure dépend d'autres acteurs, l'EPCI contrôle le suivi de la mise en œuvre mais pas le résultat (le porteur de la mesure est l'EPCI) • Accompagne : l'EPCI a un moyen d'action sur la mise en œuvre mais le portage est externe (un organisme est plus responsable que l'EPCI) • Suit : le seul moyen d'action de l'EPCI est de remonter un indicateur de suivi

Indicateur de suivi	Objectif
Indicateur qui permet de suivre si la mesure est bien mise en œuvre	Objectifs chiffrés de l'orientation en termes de résultat attendus (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)

Moyens humains	Moyens financiers
<p>Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de la mesure (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 👤 : Mesure ponctuelle ; nécessitant moins d'0,1 ETP 👤👤 : Mesure régulière ; besoins aux alentours d'0,1 à 0,2 ETP 👤👤👤 : Mesure régulière et de grande échelle ; besoins > 0,5 ETP d'ici la fin du PCAET 	<p>Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication) 💰💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur) 💰💰💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...) <p>Remarque : les moyens financiers n'incluent pas les salaires des ETP nécessaires à la mesure.</p>

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<p>Ajustements potentiels émis par l'Autorité Environnementale</p> <p>Et externalités positives engendrées par l'action (économique, social et environnementale)</p>

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	←
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	

Bénéfices attendus sur les leviers de l'action :
 *** : bénéfice important
 * : bénéfice faible

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
←	←

Période à laquelle l'action débute

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 1 : Créer du lien entre le monde de l'agriculture et les habitants du territoire

La situation agricole du territoire de Moret-Seine-et-Loing est le reflet de l'évolution de l'agriculture à l'échelle nationale.

Dans les années 1950, l'État, dans un souci de développer l'agriculture française, décide de reprendre une place sur le marché foncier, l'usage des terres agricoles. Il va mettre en place des dispositifs publics qui orientent le développement de l'agriculture : celle-ci doit se moderniser pour produire en masse des produits alimentaires de qualité et stables dans le temps pour nourrir la France et la positionner sur le marché international. L'État définit ainsi ce que doit devenir le monde agricole en France.

Dans les années 1970, la France fait face aux premières crises agricoles, environnementales et sanitaires. Et la vision jusque-là relativement consensuelle (unique) de ce que c'est que d'être agriculteur est remise en cause. Pour une partie du monde agricole, l'identité professionnelle se définit à travers la modernisation ; pour les autres, elle se fait autour de l'ancrage territorial, du rôle social, écologique. Le monde agricole se sépare en deux visions et commence à s'ouvrir vers l'extérieur.

Dans les années 2000 émergent des initiatives telles que les AMAP ou Terre de Liens qui revendiquent la nécessité de re-liaison agriculture et société, qui rassemblent des citoyens, des consommateurs qui expriment des attentes en matière d'accès à l'alimentation, d'usage des surfaces agricoles, de préservation des ressources naturelles, etc.

C'est dans ce contexte, que la nécessité de recréer du lien entre le monde agricole, ses élus et ses habitants se fait ressentir. (1)

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 1 : Créer du lien entre le monde de l'agriculture et les habitants du territoire

Action 1 : Multiplier les rencontres entre les habitants du territoire et les agriculteurs




CONTEXTE

Le territoire de Moret Seine et Loing est composé d'une majorité de terres agricoles (57% soit 12 940 ha) avec 137 agriculteurs. Le secteur agricole connaissant des réformes continues depuis la seconde moitié du XXème siècle, le clivage entre les agriculteurs et le monde politique et civil ne cesse de se creuser.



C'est pourquoi, en concertation avec les élus et les agriculteurs il a été décidé d'organiser des rencontres et des visites d'exploitations entre le monde agricole et les élus ainsi que le milieu scolaire afin de faire prendre conscience des réalités et des objectifs de chacun et *in fine* d'aboutir à des mesures structurelles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organiser des visites d'exploitations et des interventions d'agriculteurs.
 - o En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, identifier les agriculteurs intéressés pour organiser des visites de leur exploitation et/ou visiter les milieux scolaires
 - o Contacter les milieux scolaires et extra-scolaires pour les informer de la démarche

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- CCMSL- Chambre d'Agriculture	<ul style="list-style-type: none">- Les agriculteurs- L'éducation Nationale- Terre de Liens- CERES SUD 77	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de visites d'exploitations- Nombre d'élus mobilisés- Nombre de visites en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none">- 10 visites d'exploitation- La moitié des élus communaux et intercommunaux- Tous les établissements scolaires visités

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Création de lien social
- Réduction de la fracture élus/agriculteurs
- Cohésion territoriale

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 2 : Renforcer les circuits de proximité, l'autonomie alimentaire du territoire et la consommation responsable.

Ces dernières années voient le renforcement conjoint des préoccupations alimentaires et des initiatives en faveur des circuits de proximité. Renforcées par les enjeux sociétaux et les dispositifs législatifs, elles mobilisent des acteurs toujours plus nombreux et font l'objet de nombreuses actions ou études aussi bien au niveau national qu'au niveau des territoires. (2)

Pour ceux-ci, les défis de la durabilité viennent réinterroger les politiques et stratégies agricoles et la structuration des initiatives. Les liens entre développement des circuits de proximité et réponse aux enjeux alimentaires sont évidents et nécessitent une réorganisation de l'offre et la demande alimentaire. Face au changement climatique, il apparaît nécessaire de valoriser une consommation plus responsable, c'est-à-dire une consommation plus diversifiée et plus riche en produits végétaux, moins carné, axée sur des produits de proximité et de saisons, privilégiant au maximum le vrac afin de réduire sa production de déchets, tout en favorisant le développement d'une autonomie alimentaire territoriale.

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 2 : Renforcer les circuits de proximité, l'autonomie alimentaire du territoire et la consommation responsable

Action 2 : Engager une réflexion globale sur l'offre et la demande alimentaire du territoire




CONTEXTE

Afin d'identifier les enjeux spécifiques du territoire, un diagnostic agricole et environnemental est primordial. En effet, le territoire étant majoritairement composé de terres agricoles, il apparaît nécessaire de faire un état des lieux de l'existant et d'identifier les potentiels sur lesquels capitaliser.


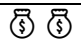
Ainsi le diagnostic agricole permettra de recenser les exploitations du territoire, les types d'agriculture représentés, les nouveaux enjeux, les quantités produites, l'offre et la demande sur et hors du territoire, ainsi que d'autres éléments.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaliser un diagnostic agricole à l'échelle communautaire
 - o Réaliser une rencontre entre les élus et la chambre d'agriculture afin d'identifier les attentes de chacun.
 - o Définir un cahier des charges précis.
 - o Réaliser un état des lieux de l'existant.
 - o Incorporer le fruit de ce diagnostic dans la réalisation des actions qui suivent celle-ci.
- Suite à ce diagnostic, si les conclusions en sont favorables, envisager un plan alimentaire territorial (PAT) répondant à deux enjeux : « Bien manger » et « Bien produire ».
 - o S'appuyer sur un diagnostic partagé sur la production agricole locale et le besoin alimentaire (quantité et qualité)
 - o Coordonner un ensemble d'initiatives locales dans une stratégie globale et transversale à l'échelle du territoire visant à :
 - Développer une alimentation locale, durable et de qualité
 - Structurer l'économie agro-alimentaire locale
 - Rapprocher les différents acteurs de l'alimentation

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- Chambre d'agriculture- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none">- Les communes- Terres de lien- Service agricole de la DDT	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions résultantes de ce diagnostic	<ul style="list-style-type: none">- Prises en considération du maximum de préconisations du diagnostic agricole

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Meilleure connaissance du territoire

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 2 : Renforcer les circuits de proximité, l'autonomie alimentaire du territoire et la consommation responsable

Action 3 : Soutenir les circuits de proximité au sein de la société civile

CONTEXTE

Afin de réduire efficacement les émissions de GES et valoriser le travail des producteurs, le développement des circuits courts s'avère pertinent. Répondant à une demande croissante des consommateurs, désireux de trouver des produits alimentaires près de chez eux, ces circuits de proximité permettent une relation plus directe entre les agriculteurs et les consommateurs tout en contribuant au développement d'une production durable et d'une consommation plus responsable. Pour ce faire, la CCMSL souhaite valoriser ces circuits avec la production d'un guide les recensant, la création d'un événement permettant de les mettre en valeur et, en facilitant l'implantation des ventes itinérantes.

DESCRIPTION DE L'ACTION




- Recenser l'ensemble des producteurs locaux, des AMAP et autres structures de consommation locale, et les présenter dans un Guide à destination des consommateurs.
 - o Travailler avec l'office de tourisme MSL sur le recensement des acteurs locaux
 - o Éditer un guide
 - o Le diffuser largement dans les mairies et la communauté de communes et lors des événements.

- Soutenir les ventes itinérantes :
 - o En aidant à l'implantation sur les places publiques en semaine/week-end
 - o En communiquant auprès des citoyens sur les bienfaits de manger local
 - o En organisant des rencontres

- Organiser un événement où les producteurs locaux, les ventes itinérantes et autres structures de consommation locale soient présents (voir action 31)

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none">- La Chambre d'agriculture- Groupement de producteurs- Les producteurs locaux- Les habitants- L'Office de Tourisme MSL	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de guides distribués- Nombre d'entreprises de ventes itinérantes portées- Nombre de consommateurs	<ul style="list-style-type: none">- 20 000 guides distribués- 10 ventes itinérantes sur le territoire- Nombre croissant chaque année de ventes itinérantes- 10% de la population territoriale allant se fournir de manière régulière en biens alimentaires dans des circuits courts

Moyens humains	Moyens financiers
	 

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Création de lien social - Bien-être santé - Meilleure alimentation des citoyens

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 2 : Renforcer les circuits de proximité, l'autonomie alimentaire du territoire et la consommation responsable

Action 4 : Travailler avec les restaurations collectives pour y accroître la part des produits locaux et biologiques.

CONTEXTE




La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation, dite « EGalim » prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective et privée*. Ainsi, les services de restauration scolaire doivent proposer, au 1er janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

De plus, d'après l'ADEME, un repas en restauration collective génère en moyenne 450 grammes de déchets dont 200 grammes de biodéchets et 250 grammes d'emballages. C'est pourquoi une vaste action sur le gaspillage alimentaire en restauration collective est à effectuer.



En outre, depuis 2016, les restaurations collectives générant plus de 10 t/an de biodéchets ou 60 l/an de déchets d'huiles alimentaires ont l'obligation de les trier et de les valoriser par compostage et/ou méthanisation. D'ici la fin de l'année 2023, cette obligation s'étendra à tous les producteurs et y compris aux biodéchets des ménages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser les différents contrats de restauration collective passés avec des prestataires. Revoir, à leur échéance, ces contrats de la restauration scolaire, pour une alimentation plus bio et plus locale.
 - o Inclure des critères d'éco-conception et de recyclabilité dans les cahiers des charges
- Tendre en restauration scolaire vers un pourcentage défini de produits de proximité.
 - o Identifier les producteurs locaux susceptibles de répondre à la demande
 - o Définir la quantité de produits alimentaires à fournir
- Engager une vaste action de réduction du gaspillage alimentaire.
 - o Sensibiliser et communiquer sur la réduction du gaspillage alimentaire
 - o En cuisine, assurer une gestion optimale des stocks et excédents
 - o Lors du service, appliquer les principes du « nudge »
 - o Réduire les emballages lorsque les plats sont préparés sur place
- Identifier les tonnages et les voies de valorisation des biodéchets

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none">- Les restaurations collectives- Don't Waste Our Future- L'Association Zero Waste France- L'ADEME- Les syndicats de déchets	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Tonnes évitées de déchets alimentaires évités - Évolution de la part de produits locaux dans les menus - Évolution de la part des produits bio dans les menus 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction constante des déchets alimentaires et plastiques chaque année, pour tendre vers le 0 déchet - Part de 70% de produits de qualité et durables dans les menus

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Santé et Bien-être

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 3 : Agir avec différents acteurs du monde agricole pour proposer un accompagnement de proximité aux agriculteurs du territoire

Ces dernières années voient le renforcement conjoint des préoccupations alimentaires et des initiatives en faveur des circuits de proximité. Renforcées par les enjeux sociétaux et les dispositifs législatifs, elles mobilisent des acteurs toujours plus nombreux et font l'objet de nombreuses actions ou études aussi bien au niveau national qu'au niveau des territoires.

Pour ceux-ci, les défis de la durabilité viennent réinterroger les politiques et stratégies agricoles et la structuration des initiatives. Les liens entre développement des circuits de proximité et réponse aux enjeux alimentaires sont évidents et nécessitent une réorganisation de l'offre et la demande alimentaire. Face au changement climatique, il apparaît nécessaire de valoriser une consommation plus responsable, c'est-à-dire une consommation plus diversifiée et plus riche en produits végétaux, moins carnée, axée sur des produits de proximité et de saisons, privilégiant au maximum le vrac afin de réduire sa production de déchets, tout en favorisant le développement d'une autonomie alimentaire territoriale.

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 3 : Agir avec différents acteurs du monde agricole pour proposer un accompagnement de proximité aux agriculteurs du territoire

Action 5 : Proposer un accompagnement de proximité aux agriculteurs du territoire.




CONTEXTE

L'association CERES SUD 77, constituée fin mai 2020, vise à promouvoir une agriculture novatrice en développant l'agriculture de conservation des sols. Ce système, bien adapté aux terres superficielles de ce secteur et plus respectueux des sols, permet de réduire les charges de mécanisation, d'améliorer la fertilité des sols, de préserver la biodiversité et de capter le carbone dans les sols. Le regroupement de ces 35 agriculteurs, répartis sur 25 exploitations, au sein de cette association a fait émerger la constitution d'un GIEE. Les GIEE sont des groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local.



De ce fait, la CCMSL souhaite soutenir l'association CERES SUD 77 dans son développement afin qu'elle puisse devenir une référence sur le territoire et favoriser l'émergence de nouvelles pratiques agricoles auprès de ses pairs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- En partenariat avec la chambre d'agriculture, soutenir l'association CERES SUD 77 porteuse d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE).
 - o Rencontrer les représentants de l'association CERES SUD 77.
 - o Définir avec l'association les modalités d'un partenariat potentiel avec le CERES sud 77
 - o Appuyer la croissance de l'association en communiquant sur son existence et ses enjeux auprès des acteurs du territoire.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La Chambre d'Agriculture de région Île-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Terre de Liens - Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - CERES SUD 77 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs ayant rejoint l'association - Nombre de supports de communication fournis à l'association 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre croissant d'adhérents à l'association chaque année - Nombre de parcelles agricoles converties aux nouvelles pratiques agricoles

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Meilleure qualité des sols
- Favorisation de la biodiversité
- Meilleure qualité de l'eau

- Réduction de la fracture élus-agriculteurs
- Meilleure attractivité du territoire face à l'émergence de pratiques agricoles alternatives

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 4 : Agir pour renforcer la résilience du territoire et sa capacité à séquestrer du carbone.

Un territoire résilient est entendu comme un territoire en mouvement, capable d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective, d'en minimiser les effets, de se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation et d'évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant ses fonctionnalités. (3)

Dans le cas présent, la résilience du territoire passe par sa capacité à s'adapter aux changements qu'engendre le dérèglement climatique. Afin d'atténuer ces changements, la séquestration du carbone est un excellent moyen d'agir. En effet, la séquestration du carbone permet d'éviter le rejet de dioxyde de carbone ou de le retirer de l'atmosphère et ainsi de limiter l'ampleur du changement climatique. Ce sujet a pris une importance nouvelle avec l'Accord de Paris et le Plan climat français qui visent tous les deux la neutralité carbone dans la seconde moitié du XXI^e siècle : il faudrait donc être en mesure de capter et de séquestrer autant de dioxyde de carbone que nous émettrons à cette date.

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 4 : Agir pour renforcer la résilience du territoire et sa capacité à séquestrer du carbone.

Action 6 : Accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole.

CONTEXTE

Le développement de l'agriculture au cours des derniers siècles, et en particulier dans les dernières décennies, a entraîné la diminution des stocks permanents de carbone. Les sols agricoles sont parmi les plus grands réservoirs de carbone de la planète et ont un important potentiel de séquestration ; ils fournissent donc un moyen potentiel d'atténuer la concentration atmosphérique croissante de CO₂.




Le territoire de Moret Seine et Loing est composé d'une majorité de terres agricoles (57% soit 12 940 ha). Les forêts et milieux semi-naturels représentent environ un tiers des sols dans l'EPCI (7 157 ha). Les surfaces artificialisées recouvrent 10,2% du territoire (2321 hectares) elles ont progressé de 212 hectares entre 2000 et 2012.

Le recul des surfaces agricoles et forestières fait disparaître des sols qui avaient la capacité de retenir du carbone. L'urbanisation réduit donc la quantité de carbone séquestrée sur le territoire. Entre 2000 et 2012, l'artificialisation des sols a ainsi entraîné l'émission de 143 tonnes de CO₂ par an environ.

Le carbone séquestré par le sol du territoire se répartit en deux parties entre les forêts et les terres agricoles. Or le contenu en carbone de ces surfaces peut varier significativement en fonction des pratiques agricoles. Un travail avec les agriculteurs pourrait donc permettre de quantifier plus précisément le contenu carbone des sols et d'identifier de bonnes pratiques en vue d'augmenter la séquestration et peut-être de la valoriser.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- En partenariat avec la chambre d'agriculture et pour les agriculteurs volontaires, faire un diagnostic carbone des exploitations agricoles puis les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques de séquestration de carbone.
 - o Réaliser un état des lieux de l'existant.
 - o Accompagner la mise en relation de collectifs d'agriculteurs engagés vers une agriculture durable et raisonnée à travers la création d'un réseau d'acteurs. La création de ce réseau d'acteurs engagés et expérimentés vise à favoriser le partage d'expérience et mutualiser les savoir-faire. La circulation d'information sera animée par la CCMSL en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
 - o Organiser des rencontres/ ateliers entre les techniciens et les agriculteurs pour échanger sur la situation de leur exploitation et leur présenter les outils d'accompagnement disponibles.
 - o Communiquer et organiser des visites de projets d'agroforesterie.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La chambre d'agriculture région Île-de-France	<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes- Terres de liens- Association française d'Agroforesterie- Agroof	Accompagne

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs composant le réseau d'acteurs - Nombre d'agriculteurs participant aux ateliers - Nombre d'agriculteurs ayant développé des pratiques agricoles durables - Nombre de formations financées - Nombre de visites de projets agroforestiers organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre croissant d'agriculteurs faisant évoluer leurs pratiques de séquestrations de carbone. - Nombre croissant d'agriculteurs agréant au réseau d'acteurs.

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air - Création de liens sociaux entre les agriculteurs - Développement de l'économie locale - Séquestration du carbone

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	++++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 4 : Agir pour renforcer la résilience du territoire et sa capacité à séquestrer du carbone.

Action 7 : Opter pour un aménagement et une gestion écologique des espaces verts publics, réduisant les émissions liées à leur entretien et accroissant leur capacité à capter le carbone.

CONTEXTE


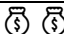
Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Les pesticides sont principalement utilisés en milieu agricole (95 % d'après le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer) mais, ces dernières années, plusieurs études ont montré que l'impact des applications urbaines, considéré faible à l'échelle régionale, n'est pas négligeable au niveau local. L'usage urbain des pesticides, souvent répandus sur la voirie et lessivés dès la première pluie, représente jusqu'à 30 % de la contamination de l'eau. Au cours des deux dernières décennies, de nombreuses études ont également démontré les impacts et dangers des pesticides sur la santé des applicateurs et la biodiversité (Natureparif, 2011 et 2013). Aux enjeux sanitaires et environnementaux s'ajoutent des enjeux économiques. Celles et ceux qui ont la charge de gérer l'approvisionnement en eau potable connaissent le coût de la dépollution (entre 260 et 360 M€/an d'après le Conseil Général au Développement Durable pour les seuls résidus de pesticides) d'une ressource qui nous était fournie pure – gratuitement – par la nature, il y a encore un demi-siècle.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Faire un état des lieux de l'existant
- Former les agents au désherbage des espaces publics dans le respect de l'environnement
- Communiquer auprès des habitants pour expliquer les modifications et les raisons des changements de pratiques.
- Déterminer les zones et leur niveau d'entretien afin d'étudier la possibilité de faire des prairies fleuries.
- Appliquer la fauche tardive pour les espaces verts publics et la fauche différenciée en bordure des surfaces agricoles.
- Mobiliser les communes autour de cette démarche pour qu'elles appliquent également le 0 phyto.
- Faire la démarche administrative pour obtenir le Certiphyto
- Participer aux trophées Zéro PHYT'Eau

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- Le CNFPT- Le Département- L'Agence de l'Eau Seine Normandie- Aquibrie	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la qualité des sols- Nombre de matériel 0 phyto acquis- Quantité de matière active utilisée en gramme pour 100 m² et par an (Quantité de produits phytosanitaires utilisé)- Nombre de communes passées au 0 phyto	<ul style="list-style-type: none">- 0 phytosanitaire sur la totalité des espaces verts publics du territoire

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau - Préservation de la biodiversité - Amélioration de la qualité des sols - Économie de ressources

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 5 : Rendre les territoires Consom'acteurs

Le consom'acteur est un consommateur qui se réapproprie l'acte de consommation en faisant usage de son pouvoir d'achat pour protéger les valeurs et les causes qu'il défend. La CCMSL souhaite ainsi appliquer cette démarche au sein de sa structure afin de devenir territoire consom'acteur. De ce fait, les achats publics et les pratiques de la communauté de communes seront revus pour qu'ils intègrent une dimension environnementale et sociale.

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 5 : Rendre les territoires Consom'acteurs

Action 8 : Repenser les achats publics et les pratiques, pour les rendre plus responsables et plus économes en ressources.

CONTEXTE

La commande publique est un levier d'action reconnu par les pouvoirs publics. Les nouvelles directives européennes de 2014 sur les marchés publics, transposées depuis en France, ont renforcé l'intégration de l'environnement, par le biais notamment de la prise en compte du cycle de vie des produits et services et du coût du cycle de vie.

La Loi relative à la transition énergétique et la croissance verte de 2015 prévoit que "la commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire". Le plan national d'action pour des achats publics durables fixait quant à lui les objectifs suivants d'ici 2020 :

- 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale
- 25 % des marchés publics doivent avoir une disposition sociale.

Par le biais de ces textes, de nouvelles obligations sont fixées à l'Etat, aux collectivités territoriales pour les nouvelles constructions, les flottes de véhicules, la consommation de ressources... Les achats publics responsables sont un levier majeur pour la généralisation de la transition énergétique et écologique, car ils sont vecteurs d'actions concrètes et d'exemplarité pour impulser l'action et le développement des autres acteurs dans les territoires - en particulier les PME et le tissu économique local, et favoriser l'évolution des pratiques vers l'économie circulaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION




- Former les acheteurs et les responsables des marchés des communes et de l'intercommunalité aux outils permettant de prendre en compte les considérations environnementales : Critères d'attribution, spécifications techniques, conditions d'exécution, en s'assurant que les conditions sont liées à l'objet du marché, tout en favorisant l'accès à la commande publique aux PME.
 - o Analyser les pratiques d'achat de la communauté de communes
 - o Rédiger et introduire une notice environnementale dans les appels d'offres.
 - o Renforcer les mesures de suivi et d'évaluation des clauses sociales et environnementales : modalités de contrôles au niveau qualitatif et quantitatif.
 - o Renforcer le recours aux pénalités en cas de mauvaise exécution des engagements contractuels relatifs aux enjeux sociaux.

- Montrer l'exemple en mobilisant lors des événements de la collectivité des produits de proximité et des acteurs locaux (artistes, artisans, ...).


- Transiter vers des produits « bio » et naturels, pour le nettoyage et l'entretien des espaces scolaires et des autres bâtiments publics.
 - o Former les agents à la fabrication et l'utilisation des produits d'entretiens naturels (à base de bicarbonate de soude, vinaigre blanc, huiles essentielles, ...)
 - o Proposer ces ateliers aux différents agents de la CC
 - o Passer progressivement des produits classiques aux produits d'entretiens naturels
 - o Faire des tests bactériologiques sur les surfaces nettoyées.
 - o Sensibiliser les agents utilisateurs des locaux sur les bienfaits de la démarche et les accompagner dans le changement des pratiques.

- Sensibiliser les agents aux impacts écologiques engendrés par le numérique à travers des ateliers et des supports de communication (service informatique interne).

- Réduire la production de déchets et mieux les valoriser.
 - o Faire un état des lieux
 - o Identifier les potentiels de réduction
 - o Identifier les acteurs extérieurs proposant des solutions adaptées (Déchet d'équipement électrique et électronique (DEEE), papiers, piles, recyclables, cartouches d'imprimantes, ...)
 - o Communiquer en interne sur les raisons de ces changements et les avancées.
 - o Évaluer chaque année la quantité de déchets produites

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
La CCMSL	<ul style="list-style-type: none"> - L'ADEME - Réseau A3P - Le CNFPT 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de produits d'entretiens naturels utilisés - Part de produits de proximité et/ou biologiques lors des événements de la CC - Pourcentage de marchés publics comprenant une disposition environnementale - Tonnes de déchets produites 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des produits utilisés sont naturels - Part croissante chaque année de produits de proximité lors des événements de la CC - Création de partenariats avec les producteurs locaux - Incorporation croissante de la dimension environnementale dans les appels d'offres d'ici 2026 - Réduction de 75% de la quantité de déchets d'ici 2026

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Bien-être et santé - Création de lien-social - Préservation de la biodiversité

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 1 : Agriculture et Consommation

Une production agricole qui améliore ses pratiques et s'adapte au changement climatique tout en favorisant la consommation locale

Orientation 6 : Mieux gérer les déchets, pour en réduire l'impact climatique

L'évolution de nos modes de consommation et de nos habitudes alimentaires conduit à une augmentation importante des déchets, générés aussi bien par les ménages que par les acteurs économiques. Aujourd'hui, réduire et valoriser les déchets représente donc un véritable enjeu environnemental. En premier lieu, le principe de prévention, selon lequel "le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas", doit prévaloir. Ainsi, renforcer l'information sur les déchets, tels que des campagnes sur le 0 déchet, des journées d'informations et des visites de centres de tris, couplé à une amélioration des collectes et de la valorisation des déchets, permettra, à long terme, une réduction importante de la quantité de déchets d'une population davantage informée et disposant des outils nécessaires.

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 6 : Mieux gérer les déchets, pour en réduire l'impact climatique

Action 9 : Renforcer l'information sur les déchets à destination des habitants.

CONTEXTE

Des animations aux ateliers en passant par les spectacles ou les publications, il existe de nombreuses façons de sensibiliser tout un chacun à la diminution de la production de déchets.

Selon les données des syndicats de collecte et de traitement des déchets, depuis 2015 les erreurs de tri, caractérisées par le taux de refus, sont en légère mais constante augmentation. Avec pour objectif une composition de 15% d'erreur de tri dans une poubelle jaune, ce taux est passé de 14.84% à 17.03% pour les communes du SMETOM et de 16.30% à 16.33% pour ceux du SMICTOM. Seul le secteur du SIRMOTOM a vu son taux de refus diminué ces dernières années, passant de 12.8% en 2015 à 10.90% en 2019.

De ce fait, malgré ces variations en fonction du climat annuel, la promotion du compostage doit être renforcée et apparaît être un outil incontournable de prévention des déchets en détournant des quantités d'ordures ménagères (déchets putrescibles) et de déchets verts.

C'est pourquoi une nouvelle stratégie a été adoptée allant dans le sens d'un renforcement de la communication sur la prévention des déchets, afin d'inviter les acteurs du territoire à modifier leurs pratiques en vue de réduire les tonnages incinérés.



DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCMSL accompagne les Syndicats de collecte et traitement des déchets dans leur Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés afin de :

- Travailler avec les Syndicats de collecte et traitement des déchets pour multiplier les campagnes sur le « zéro déchets » et le tri.
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, valorisant une consommation plus « responsable », et moins productrice de déchets.
- Mieux expliquer et mieux faire comprendre les consignes de tri, en expliquant aux habitants les modes de traitement qui les justifient.
- Travailler avec les écoles et les associations de parents d'élèves sur des opérations de sensibilisation, à destination des enfants... et des adultes.
- Organiser des journées d'informations sur l'entretien de composteurs.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- Le SIRMOTOM- Le SMICTOM- Le SMETOM	<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les Communes- Les Associations environnementales- La Région- Le Département	Accompagne

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de personnes sensibilisées- Nombre de campagnes sur le « zéro déchet » et le tri- Nombre de journées d'informations sur l'entretien des composteurs- Évolution du tonnage de déchets produit	<ul style="list-style-type: none">- 50% du territoire sensibilisé- 3 campagnes par an, pendant 5 ans- 48 journées d'informations par an- Diminution du tonnage des déchets de 50 %

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Création de lien social et intergénérationnel - Bien-être et santé

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Orientation 6 : Mieux gérer les déchets, pour en réduire l'impact climatique

Action 10 : Améliorer les collectes et la valorisation des déchets.

CONTEXTE

Selon les données des syndicats de collecte et de traitement des déchets, la moyenne de valorisation des déchets est de 90.08% des déchets collectés. Cependant, une très faible partie de ces déchets est recyclée (environ 20%), une autre compostée (environ 15%) tandis que la grande majorité (+ 50%) a pour finalité la valorisation énergétique et est donc incinérée. C'est pourquoi des améliorations sont à escompter dans le domaine de la valorisation organique (compostage) avec la mise à disposition auprès des habitants de nouveaux outils de compostage.


DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCMSL accompagne les Syndicats de collecte et traitement des déchets dans leur plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés afin de :

- Créer des composteurs collectifs.
- Mettre à disposition des composteurs/lombricomposteurs individuels à destination des ménages.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - Le SIRMOTOM - Le SMICTOM - Le SMETOM 	<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les Communes - Les Associations environnementales - La Région - Le Département 	Accompagne

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs collectifs installés - Nombre de composteurs/lombricomposteurs individuels distribués - Tonnage de déchets collectés 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 composteurs collectifs installés chaque année - 50 composteurs/lombricomposteurs distribués chaque année - Diminution progressive du tonnage de déchets collectés chaque année

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Préservation de la biodiversité
- Meilleure compréhension de l'action des micro-organismes sur la dégradation des déchets organiques

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 1 : Agriculture et Consommation

Agriculture	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer
Communication, sensibilisation	Communication sur les producteurs locaux, Information sur les efforts engagés par le monde agricole, communication via les bulletins municipaux, communication sur la réduction des déchets	0,20 ETP/an	40 000 €	-	Service de communication
Démarches internes aux collectivités	Plus de bio de produits locaux dans la restauration collective travail sur la bonne gestion des espaces verts, formation des agents aux achats responsables	0,10 ETP/an	10 000 €		
Mesures Opérationnelles	Rencontres agriculteurs, visites d'exploitation, Accompagnement des agriculteurs (CA), organisation d'ateliers de formation sur l'agroforesterie et autres pratiques	0,10 ETP/an	60 000 €	-	Conventionnable Chambre Agriculture, Partenariat avec des associations locales
Réalisation d'études	Diagnostic agricole	0,10 ETP/an	20 000 €	-	
Aménagement du territoire		-	-	-	
Financement d'aides	aide financière pour l'achat de « couverts végétaux »	-		28 000 €	
TOTAL		0,50 ETP/an	130 000 €	28 000 €	

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2026
<ul style="list-style-type: none"> ● Réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole ● Consommation d'énergie du secteur agricole ● Développement de la séquestration carbone grâce à l'agroforesterie et aux haies ● Quantité d'OM par ménage 	<ul style="list-style-type: none"> ● - 1700 tCO2e dans le secteur agricole (par rapport à 2015 13 400tCO2e) ● - 2 GWh dans le secteur agricole (par rapport à 2015 13 GWh) ● 800 tCO2e supplémentaires séquestrés par environ 1000 ha en agroforesterie et développement des haies sur 1/3 des exploitations ● - 2.46% de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2019 et 2026 soit une réduction de 16.01Kg/hab

AXE 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Accélérer la transformation du bâti vers des logements éco-rénovés des usages sobres et un urbanisme durable qui limite l'artificialisation des sols

Orientation 7 : Mener une action volontariste, pour la rénovation énergétique.

Afin de réduire ses émissions de GES et sa consommation électrique, la rénovation énergétique apparaît comme une action indispensable pour les collectivités. Pour ce faire, l'État propose un panel d'aides financières afin d'inciter les ménages, les copropriétés et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de rénovation dans leurs logements. Pour bénéficier de ses aides, les ménages doivent faire appel à une entreprise titulaire d'une qualification portant la mention Reconnu Garant Environnement (RGE).

Ainsi, la CCMSL se doit d'accompagner les professionnels du bâtiment à l'obtention de cette qualification, tout en communiquant auprès des habitants les différentes aides et les différents supports susceptibles de les aider dans leurs travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 7 : Mener une action volontariste, pour la rénovation énergétique.

Action 11 : Sensibiliser et mobiliser les habitants et les bailleurs à la rénovation énergétique du bâti et la sobriété énergétique grâce à des outils et des opérations ciblées.




CONTEXTE

La consommation électrique du secteur résidentiel pourrait être réduite de 52% si une importante action de rénovation thermique de l'ensemble du parc au niveau Bâtiment Basse Consommation couplée à une réduction de la consommation spécifique (électroménager, appareils électriques, etc...) et à une légère augmentation du nombre de personnes par logement, est amorcée. De même, ses émissions de GES pourraient être réduites de 70%, si ces mesures étaient appliquées et que les bâtiments passaient à un mode de chauffage décarboné.

C'est pourquoi la CCMSL se doit d'inciter les habitants et les bailleurs à la rénovation énergétique en communiquant largement via différents supports, différents acteurs et différentes opérations.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Communiquer largement sur la rénovation et la sobriété énergétique via différents supports existants ou à créer (partenaires institutionnels, newsletters, Chartes des bons gestes, Remplacement de chaudières, etc...) et via la création d'un événement, regroupant plusieurs actions de sensibilisation (voir action 31).
- Proposer aux particuliers disposant d'un chauffage électrique l'installation du boîtier d'effacement de consommation Voltalis, visant à abaisser les consommations énergétiques lorsque le système électrique a besoin de plus de flexibilité. L'installation et l'équipement étant gratuits, les consommateurs bénéficient d'économies d'énergie tout au long de l'année sans que leur confort soit impacté.
- Accompagner les habitants du territoire dans leurs travaux de rénovation énergétique en finançant un conseiller dédié au sein d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique de la CCMSL, à savoir le service SURE (Service Unique de la Rénovation Énergétique).
- En partenariat avec SEME, réaliser des « balades de quartier » (balades thermiques) à vocation pédagogique.
 - o Établir un calendrier de balades avec SEME
 - o Communiquer sur les balades thermiques.
 - o Interpréter les résultats avec les habitants et les accompagner dans leurs potentiels futures travaux de rénovation
- Faire un suivi d'une rénovation (photo communication + commentaires) sur une maison.
 - o Identifier un/plusieurs habitants entamant des travaux de rénovation qui accepteraient de faire suivre leur maison.
 - o Suivre l'avancement chaque semaine des travaux en prenant des photos de chaque étape.
 - o Publier ses photos sur le site internet de la CC et du service SURE, agrémentés de commentaires.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- L'ANAH- L'ADIL- CAUE	Pilote

	<ul style="list-style-type: none"> - FFTB - L'ADEME - SEME - L'association AIDEE - Département/Région 	
--	--	--

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'animations effectuées - Nombre d'utilisateurs du service SURE - Nombre de logements rénovés 	<ul style="list-style-type: none"> - 50% des bâtiments du secteur résidentiel rénové d'ici 2026 - Nombre croissant d'utilisateurs de la plateforme SURE

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Bien-être et santé - Gains financiers à long terme

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 7 : Mener une action volontariste, pour la rénovation énergétique.

Action 12 : Accompagner les professionnels du bâtiment dans la structuration d'une filière locale.

CONTEXTE



Créée en 2011, la mention « reconnu garant de l'environnement » (ou RGE) est accordée par les pouvoirs publics aux professionnels du bâtiment engagés dans une démarche de qualité. Ce label s'adresse uniquement aux artisans et entreprises spécialisés dans les travaux de rénovation énergétique, l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables ou encore les études liées aux performances énergétiques (diagnostic thermique, audit énergétique, projets d'architecture avec conception bioclimatique...).

Ce sigle permet aux professionnels de valoriser leur savoir-faire et d'être référencés sur différents sites destinés aux particuliers. Côté clients, le label RGE représente un gage de qualité et la possibilité de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique, comme Maprimerenov' ou l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ). (4)

De ce fait, la CCMSL envisage de relayer aux professionnels du bâtiment les formations sur la rénovation énergétique et les biomatériaux via des tables rondes et un réseau d'information. Avant cela, une enquête sera lancée auprès des TPE/PME afin de sonder leurs attentes.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Recenser l'intégralité des TPE/PME au sein du territoire puis les contacter.
- Élaborer un questionnaire avec des questions ouvertes et fermées afin de comprendre les attentes des TPE/PME.
- Organiser des tables rondes avec mes artisans afin de les accompagner vers la labellisation de leur activité et les informer des différentes structures susceptibles de les aider (Adil, ANAH, etc...).
- Accompagner les artisans souhaitant se labelliser (informer sur les dates de formation, préparer les dossiers d'inscription, mutualiser les départs, ...) et se former aux nouvelles pratiques (pose de panneaux PV, utilisation de matériaux biosourcés).
- Publier la liste des professionnels labellisés sur le site des mairies et de la CC.
- Développer la plateforme territoriale de rénovation énergétique en ciblant, en plus des particuliers, les entreprises dans le but de faciliter la rénovation du patrimoine bâti ou l'installation d'énergies renouvelables des entreprises du BTP et des métiers du bâtiment
 - o Par la réalisation d'informations sur les nouveaux matériaux, les aides financières, les informations indispensables sur les devis pour l'éligibilité des aides dans le cadre des missions PTRE
 - o Par l'organisation de rencontres interentreprises dans le cadre des missions PTRE
 - o Par l'organisation, avec l'aide la Collectivité, de salons de l'habitat dans le cadre des missions PTRE

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- CAPEB- Feebat- CCCA-BTP- IFRBTP 77- L'ANAH- L'ADIL- L'ADEME- L'association ATEE	Pilote

	<ul style="list-style-type: none"> - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne - SEME 	
--	--	--

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'artisans labellisés RGE - Nombre de tables rondes organisées - Nombre de participants à ces tables rondes - Nombre de questionnaires remplis 	<ul style="list-style-type: none"> - ¼ des professionnels du bâtiment labellisés RGE d'ici 2025

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Stimulation de l'activité économique locale - Meilleure légitimité de la CCMSL auprès des professionnels du bâtiment - Création potentielle de synergies entre plusieurs acteurs

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Accélérer la transformation du bâti vers des logements éco-rénovés des usages sobres et un urbanisme durable qui limite l'artificialisation des sols

Orientation 8 : Travailler pour améliorer l'usage du bâtiment.

Que ce soit pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ou l'inclure systématiquement dans les nouvelles constructions pour répondre à la nouvelle réglementation RT 2020, l'efficacité énergétique représente un enjeu majeur pour les territoires afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des GES et de la consommation électrique d'ici 2050.

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 8 : Travailler pour améliorer l'usage du bâti

Action 13 : Anticiper le changement climatique.

CONTEXTE

L'évolution du climat sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre humaines a déjà entraîné une hausse de la température sur le territoire de l'ordre de 1°C par rapport à l'ère préindustrielle. Elle devrait se poursuivre avec 1,5 à 3,5°C degrés supplémentaires à la fin du XXI^e siècle en fonction du scénario d'émissions. Dans le même temps, les étés devraient devenir plus secs et le printemps et l'hiver plus pluvieux.

En raison de leur topologie, de leur occupation et des matériaux employés, le changement climatique a des effets spécifiques sur les milieux urbains notamment une amplification des hausses de température et des périodes caniculaires plus violentes en raison du phénomène d'îlot de chaleur urbain : les îlots de chaleur sont des élévations localisées des températures en milieu urbain par rapport aux zones rurales voisines ou aux moyennes régionales. Ce phénomène s'explique par la production de chaleur liée à la concentration d'activités humaines (moteurs thermiques, climatisation, rejet de chaleur industriels...) et par des surfaces facilitant l'absorption du rayonnement solaire (surface sombre, verre...).




Le phénomène d'îlot de chaleur urbain peut être limité grâce à des solutions simples qui présentent souvent des co-bénéfices dans d'autres domaines : végétalisation, isolation des sources de chaleur et/ou récupération de la chaleur fatale, promotion d'un usage raisonné de la climatisation, utilisation de couleurs claires pour les murs et les toitures, etc.

C'est pourquoi la CCMSL souhaite anticiper le changement climatique en intégrant un objectif de « zéro artificialisation nette » dans les plans d'urbanisme et le confort d'hiver et le confort d'été dans les nouvelles constructions et rénovations du territoire. Le transfert de la compétence « PLU » vers la communauté de communes (PLUi) n'ayant pu se faire étant donné que la minorité de blocage a été atteinte (au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population se sont opposées au transfert) la CCMSL ne peut qu'inciter ses communes adhérentes à intégrer fortement une dimension environnementale dans la révision de leur PLU.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Inciter fortement les communes à intégrer dans leur PLU la végétalisation des zones les plus denses, pour éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain (Analyse des PLU au regard du changement climatique), le réemploi des eaux pluviales dans la consommation domestique, l'emploi des matériaux biosourcés, des énergies renouvelables afin d'encourager la performance énergétique des bâtiments
 - o Lors de l'élaboration/révision des PLU, en tant que personne publique associée, défendre l'intégration de la végétalisation des zones denses, le réemploi des eaux pluviales, a fortiori à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables (crèches, EHPAD, écoles...) ainsi que l'emploi des matériaux biosourcés (chanvre, lin, paille, bois, ...) et des énergies renouvelables.
- Suite à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) en 2022, inciter fortement les communes à intégrer dans leur PLU un objectif de « zéro artificialisation nette ».
 - o Sensibiliser et accompagner les services des communes à prendre en compte les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial dans la révision des PLU en matière d'artificialisation des sols.
 - Dans un projet d'aménagement, prendre en compte le sol comme ressource et bien commun paysager, écologique, environnemental, agronomique, bioclimatique et hydraulique.
 - Concevoir le projet architectural et urbain en harmonie avec son contexte géographique et paysager.
 - Protéger et valoriser les paysages remarquables, qui ont une valeur patrimoniale.
 - Révéler le potentiel paysager et créer un projet de territoire sur cette base (5)
- Intégrer la question du confort d'été dans les nouvelles constructions et rénovations, étudier les solutions techniques optimisant le confort d'été (constructions bioclimatiques, isolation adaptée.).

- En complément du CAUE, valoriser auprès des communes la nécessité d'intégrer la mise en œuvre de moyens passifs naturels (végétalisation), architecturaux (protections solaires, masques, tirage naturel, etc..) ou technologiques (verres à contrôle solaire, surventilation, etc..) via des ateliers. Ceux-ci seront également ouverts aux particuliers.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le CEREMA - Le CAUE - Observatoire national de l'artificialisation des sols 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments végétalisés - Nombre de nouvelles constructions optimisant le confort d'été - Nombre de participations aux concertations 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre croissant de nouvelles constructions et rénovations intégrant le confort d'été

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Bien-être santé - Biodiversité stimulée - Économie de ressources - Développement de nouvelles solutions techniques

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 8 : Travailler pour améliorer l'usage du bâti

Action 14 : S'adapter au changement climatique.

CONTEXTE

Les cours d'eau (Le Loing, la Seine et l'Orvanne) et les zones humides occupent 1,8% du territoire. Malgré cette surface limitée, les zones en eaux jouent un rôle important dans le fonctionnement des autres milieux et leur déséquilibre peut avoir des effets directs sur les activités humaines, notamment lors d'inondations comme les crues de 2016 et 2018. Celles-ci ont mis en avant la vulnérabilité de certains bâtiments et équipements publics. Or avec le changement climatique, les risques d'inondations vont se multiplier dans les prochaines années, passant de phénomène rare à phénomène récurrent. De ce fait, il apparaît urgent pour l'EPCI d'identifier au plus vite les bâtiments publics et privés vulnérables à ce risque naturel afin de pouvoir proposer des stratégies d'intervention. La communauté de communes disposant de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations), celle-ci souhaite entreprendre la réalisation de diagnostics de vulnérabilité (directes et indirectes) du patrimoine public, des réseaux et entreprises sur les communes riveraines des cours d'eau du Loing et de la Seine afin de pouvoir proposer des mesures optimales de réduction de la vulnérabilité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation de diagnostic de vulnérabilité du patrimoine public sur les communes riveraines des cours d'eau de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing du bassin versant du Loing et de la Seine
 - o Identification des bâtiments publics vulnérables aux inondations en collaboration avec les communes : La CC MSL réalisera fera parvenir un questionnaire aux communes permettant d'identifier les bâtiments publics impactés lors de la dernière crue ; Une convention pourra être mise en œuvre entre les communes et la CC MSL pour grouper les diagnostics et ainsi limiter les coûts. Les travaux en découlant seront par contre pris en charge par le propriétaire-gestionnaire du bâtiment /équipement et pourront être inscrits au besoin dans le cadre du futur PAPI complet.
 - o Collecte des données relatives aux bâtiments / équipements concernés (plans, réseaux, fonctionnement...)
 - o Evaluation des scénarios d'inondation (à partir de quelle crue le bâtiment est-il touché ? Quelles sont les hauteurs d'eau...)
 - o Visite de terrain : en présence des gestionnaires et équipes techniques (inventaire, relevé des entrées d'eau...)
 - o Evaluation des vulnérabilités externes : rupture d'accès, rupture de réseaux, indisponibilité en cas de crue. ;
 - o Estimation des dommages directs et indirects occasionnés par les crues et les conséquences pour le bâtiment, l'activité et la population ;
 - o Définition d'une stratégie de prise en compte du risque inondation : mesures structurelles et organisationnelles, et chiffrage des solutions envisagées ;
 - o Comparaison coût/bénéfice des actions proposées et choix de la stratégie optimale ;
 - o Synthèse et préparation des travaux à effectuer le cas échéant dans le cadre du PAPI complet.
- Réalisation d'un diagnostic des vulnérabilités (directes et indirectes) des réseaux et entreprises du territoire.
L'étude aura pour objet :

- De faire la synthèse des enjeux situés dans le périmètre d'étude et leur niveau de vulnérabilité ;
- De définir les secteurs et types d'enjeux prioritaires pour la mise en œuvre d'un diagnostic approfondi permettant de définir des mesures spécifiques de réduction de la vulnérabilité dans le cadre du futur PAPI complet ;
- D'identifier les motivations des parties associées pour la mise en place de ces mesures de réduction de la vulnérabilité.

Cette action étudiera la vulnérabilité : des infrastructures, des enjeux économiques, activités agricoles, etc.

Phase 1 : État des lieux visant à disposer d'une typologie exhaustive des réseaux structurants et des entreprises en zone inondable ou pouvant être impactées (activités, accessibilité...) par les crues




Cette phase comprendra :

- La réalisation d'un inventaire par typologie de réseau et d'entreprises, exploitations agricoles, commerces...) et la synthèse des prescriptions des PPRI.
- La détermination de la vulnérabilité et des mesures de réduction les plus pertinentes à mettre en œuvre dans le cadre du futur PAPI complet, en raisonnant par zones homogènes et échantillonnage (établissement de fiches diagnostic type par typologie de bâti, estimation des dommages, réalisation d'un échantillon de diagnostic-test) selon la typologie afin d'apprécier l'opportunité des mesures de réduction de la vulnérabilité identifiées.



Phase 2 : Stratégie d'intervention

De part une concertation large et continue, une réflexion sur une stratégie et la méthodologie pour la mise en œuvre d'opérations programmées de réduction de la vulnérabilité sera conduite. Il s'agira de proposer en concertation avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, gestionnaires de réseaux, partenaires financiers, entreprises, exploitations agricoles...) les composantes d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité du bâti en identifiant :

- Les secteurs prioritaires ;
- L'échelle d'intervention ;
- L'organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Les modalités de partenariat technique et financier ;
- La planification des travaux.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - EPTB Seine Grands Lacs - EPAGE du bassin du Loing 	Suit

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments vulnérables aux inondations identifiés - Nombre d'équipements publics vulnérables aux inondations identifiées - Mesures de réduction de vulnérabilité mises en œuvre (adaptation de l'activité, mise en place de mesures de sauvegarde des personnes et des biens, réalisation de travaux de mitigation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'un plan d'intervention avec des priorisations. - Réalisation effective de l'étude.

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- | |
|---|
| - Préservation de nouvelles zones humides |
|---|

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Accélérer la transformation du bâti vers des logements éco-rénovés des usages sobres et un urbanisme durable qui limite l'artificialisation des sols

Orientation 9 : Rendre le secteur public exemplaire en matière énergétique.

Selon l'ADEME, dans le cadre de la transition énergétique et environnementale, la mobilisation des citoyens et des différents acteurs économiques dépendra, en grande partie, de l'exemple donné par les collectivités. Ces dernières sont notamment responsables d'environ 10 % de la consommation d'énergie de leur territoire.

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 9 : Rendre le secteur public exemplaire en matière énergétique

Action 15 : Engager une action forte, afin d'améliorer la qualité énergétique du bâti public

CONTEXTE

Selon une étude publiée par l'ADEME en 2019 (basée sur une enquête réalisée en 2017), les dépenses énergétiques des collectivités s'élèvent en moyenne à 57 €/hab./an. Les consommations d'énergie des collectivités sont principalement liées aux bâtiments publics (75% des consommations), à l'éclairage public (11%) et, dans une moindre mesure, aux carburants des véhicules (6%) et enfin à l'eau et aux déchets (8%). De ce fait, la CCMSL envisage de relayer aux professionnels du bâtiment les formations sur la rénovation énergétique et les biomatériaux via des tables rondes et un réseau d'information. Avant cela, une enquête sera lancée auprès des TPE/PME afin de sonder leurs attentes.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Engager un plan de rénovation des bâtiments communautaires et du renouvellement des systèmes de chauffage (production et diffusion de chaleur), puis réaliser des diagnostics de performances énergétiques (DPE) pour l'ensemble des communes.
 - o Recenser l'intégralité des bâtiments communaux et récolter les informations nécessaires à la préparation.
 - Suite au dispositif éco-énergie tertiaire impliquant une obligation réglementaire de réduction de consommation sur les bâtiments tertiaires existants, identifier les bâtiments tertiaires de surface supérieure ou égale à 1000 m², toute partie de bâtiments hébergeant des activités tertiaires dont le cumul surfacique est de 1000m² et plus, ainsi que tout ensemble de bâtiments d'une même unité foncière, ou sur un même site disposant d'une ou plusieurs activités tertiaires s'étalant sur 1000m² ou plus (bureau ou centre administratif, établissement d'enseignement, établissement hospitalier, complexe sportif regroupant plusieurs équipements sportifs, site culturel,..)
 - Avant le 30 septembre 2022, saisir sur la plateforme OPERAT les comptes, les bâtiments, les consommations énergétiques, les références et l'intensité d'usage de chaque bâtiment assujéti au dispositif.
 - Renseigner sur la plateforme tous les 30 septembre de chaque année, la remontée annuelle des consommations des bâtiments tertiaires identifiés plus haut.
 - o Inciter les communes adhérentes au SDESM et la CCMSL à adhérer au dispositif CEP (conseil en énergie partagé) pour élaborer un diagnostic énergétique de leurs bâtiments et bénéficier du Conseil en Orientation Énergétique (audit énergétique simplifié) (site internet, réseaux sociaux, rencontre avec élus...).
 - o S'appuyer sur les diagnostics pour cibler les bâtiments publics à rénover en priorité.
 - o Entreprendre des actions de réduction de la consommation énergétique de ces bâtiments à travers les leviers d'actions suivants :
 - La performance énergétique des bâtiments (isolation thermique intérieure ou extérieure, des combles, etc...)
 - L'installation d'équipements performants, de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements
 - Les modalités d'exploitation des équipements
 - L'adaptation des locaux à un usage économe en énergie
 - Le comportement des occupants
- Former les services techniques communautaires et communaux aux pratiques environnementales au sein de leurs métiers.
 - o Former les agents aux éco gestes via la production et la diffusion d'outils de communication

- Assurer un suivi de l'évolution de l'ensemble des consommations (électriques, papetières, etc..) puis communiquer auprès des services les gains engendrés.
- Mettre en place une information collective ainsi qu'un service ressource à destination de nos élus sur le sujet de la rénovation du bâti public.
- En partenariat avec Terre Avenir, agir en soutien aux communes (moyens de communication, méthodologie ...) dans leurs travaux avec les écoles pour réduire leurs consommations-ressources, en responsabilisant les enfants et les équipes éducatives.
 - Recenser les établissements scolaires du territoire
 - Définir un référent qui sera en lien avec Terre Avenir et les établissements scolaires
 - Contacter les inspecteurs de l'éducation nationale pour les informer d'une proposition de sensibilisation aux institutions scolaires
 - Laisser les instituteurs/institutrices choisir la thématique la plus adaptée à leur programme scolaire parmi les 3 thématiques proposées (Climat, Eau, Énergie)
 - Récupérer et interpréter les évaluations remplies par les établissements scolaires
 - Se fournir en mallettes pédagogiques

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes - Le SDESM - Le département - La région - Terre Avenir - La Banque des Territoires - L'association AIDEE 	Met en œuvre

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Étiquettes énergie des bâtiments publics - Nombre de diagnostics, d'audits ou de COE réalisés - Nombre de bâtiments publics faisant l'objet de travaux de rénovation - Performance atteinte par les bâtiments suite aux travaux - Part des matériaux biosourcés - Nombre de questionnaires remplis - Nombre d'interventions Terre Avenir - Nombre de mallettes pédagogiques fournies 	<ul style="list-style-type: none"> - ¾ des professionnels du bâtiment labélisés RGE d'ici 2025 - Une Intervention de sensibilisation dans chaque établissement scolaire - ¼ des bâtiments communaux et intercommunaux rénovés - DPE réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Stimulation de l'activité économique locale - Meilleure légitimité de la CCMSL auprès des professionnels du bâtiment - Création potentielle de synergies entre plusieurs acteurs

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++

Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Orientation 9 : Rendre le secteur public exemplaire en matière énergétique

Action 16 : Réduire les consommations électriques des collectivités.

CONTEXTE

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales ;
- 16 % de leurs consommations toutes énergies confondues ;
- 37 % de leur facture d'électricité.

Le potentiel de réduction des consommations est énorme. Plus de la moitié du parc est obsolète et sur-consommatrice d'énergie, et près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans. Pour une collectivité locale, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public peut sembler important mais il faut désormais raisonner en coût global et tenir compte :

- De la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que leur dégradation dans le temps ;
- Des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

Les petites communes peuvent aussi recourir à un CEP (conseil en énergie partagé) dont les missions couvrent l'éclairage public. (6)



Au niveau légal, l'arrêté concernant la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses du 27 décembre 2018 fixe les prescriptions de temporalité et techniques concernant les installations d'éclairage extérieur.

Afin d'être en conformité, les luminaires résidentiels type boule doivent être remplacés avant le 1er janvier 2025.


Depuis 2015, en application de la Directive écoconception de 2009, la commercialisation des lampes à vapeur de mercure (ou « ballon fluorescent ») du fait de leur trop faible efficacité est interdite.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Inciter les communes à faire appel au CEP du SDESM pour pouvoir bénéficier d'un diagnostic énergétique de leurs postes d'éclairage public (rencontres avec les élus, site internet, réseau sociaux).
- Mobiliser les communes pour étendre l'extinction nocturne et/ou l'abaissement de puissance en organisant un événement visant à sensibiliser les élus
- Mener une concertation avec l'entreprise de maintenance ainsi qu'avec les administrés (réunion d'information, publicité, journal communal...) avant de mettre en application une coupure de nuit. Il est également nécessaire de prendre en compte les usagers, les différents secteurs d'habitation, les axes routiers (aménagement, réduction de la vitesse...)
- Évaluer la rentabilité d'une potentielle rénovation des infrastructures d'éclairage public pour privilégier un éclairage à LED ou à SHP en faisant appel au SDESM ou à un prestataire externe. Une étude au cas par cas doit être réalisée pour définir le type de lampe le plus adapté
- Valoriser toute démarche auprès du public, à travers l'organisation de réunions publiques et de points d'information sur la dissociation entre sécurité des riverains et niveau d'éclairage, entre autres. Des conférences sur la pollution lumineuse et sur l'extinction seront organisées

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ANPCEN - Le SDESM 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de lampadaires rénovés - Mise en place progressive d'une trame noire sur le territoire - Évolution de la consommation en GWh 	<ul style="list-style-type: none"> - Totalité des lampadaires vétustes rénovés - Trame noire mise en place sur l'intégralité des communes de la CC - Réduction de 10% de la consommation électrique de l'éclairage public.

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation de la biodiversité nocturne - Pollution lumineuse moindre - Réalisation d'économie financière sur la consommation électrique de l'éclairage public

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 2 : Bâtiment Cadre et Habitat

Bâti	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer en convention avec des partenaires
Communication, sensibilisation, formation	Sensibiliser et informer sur la rénovation énergétique, la sobriété énergétique dans le bâti, les collectivités comme relai de la PTRE	0,20 ETP/an	60 000 €	-	Service de communication
Démarches internes aux collectivités	Plan de rénovation du bâti public, Optimisation de l'éclairage public	0,10 ETP/an	-	1 150 000 €	
Mesures Opérationnelles	Mise en place de la PTRE, accompagnement des habitants dans la rénovation énergétique, animation des acteurs du BTP locaux	0,10 ETP/an	210 000 €	-	0,5 ETP conseiller PTRE
Réalisation d'études		-	-	-	
Aménagement du territoire	Agir sur l'urbanisme pour favoriser un aménagement et un bâti durable	0,30 ETP/an	-	-	
Financement d'aides	Incitations financières de la CC à étudier (abondement de l'ANAH?, exonération de taxe foncière ..) Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)	-	-	-	
TOTAL		0,70 ETP/an	270 000 €	1 150 000 €	

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2026
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements individuels et collectifs rénovés (montée en charge progressive) • Baisse de la consommation d'énergie du résidentiel due à la rénovation des logements • Baisse des émissions de gaz à effet de serre du résidentiel due à la rénovation des logements et passage à une source de chauffage décarbonée 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000 logements rénovés • - 40GWh par rapport à 2015 • - 6 500 tCO2e par rapport à 2015

AXE 3 : Mobilité

Développer les modes de transports alternatifs à l'autosolisme, moins énergivores et moins émetteurs de CO₂.

Orientation 10 : Rendre les communes et la CCMSL exemplaires en matière de déplacements.

Les transports sont le deuxième poste de consommation d'énergie sur le territoire, responsables de 23% des émissions de GES et la principale source d'émission de dioxyde d'azote (NO_x). Par leurs actions et leurs choix en matière de mobilité, les collectivités peuvent contribuer à la diminution de la consommation d'énergie, à la réduction du bruit et à l'amélioration de la qualité de l'air. Elles peuvent adopter une démarche exemplaire sous différentes formes : planification de la mobilité sur le territoire (urbanisme, multimodalité, transports en commun, déplacements doux...), incitations à des modes de transport peu polluants au travers de la commande publique, choix de véhicules moins polluants pour leur flotte propre.

Axe 3 : Mobilité

Orientation 10 : Rendre les communes et la CCMSL exemplaires en matière de déplacements.

Action 17 : Agir pour réduire l'impact des déplacements des agents territoriaux.

CONTEXTE

L'action des collectivités territoriales est essentielle dans le développement du télétravail en France. Les collectivités peuvent d'une part accompagner et soutenir financièrement des acteurs locaux qui mettent en œuvre le télétravail sur leur territoire et d'autre part soutenir son déploiement en le mettant en œuvre au sein de leurs propres structures.

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, apparaît comme une solution cohérente. Les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourraient alors bénéficier d'un forfait de 200 euros par an. De plus, continuer à démocratiser le télétravail auprès des agents permettrait d'éviter les trajets autosolistes domicile-travail. (7)



C'est pourquoi la CCMSL se veut exemplaire en réduisant l'impact environnemental de ses agents territoriaux via la mise en place d'un forfait mobilité durable pour inciter ses agents à privilégier l'usage du vélo et le covoiturage plutôt que la voiture, et le développement du télétravail afin de réduire grandement le nombre de trajets domicile-travail.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Inciter les agents à venir en vélo par la mise en place d'un forfait mobilités durables.
 - o Définir le montant de l'indemnisation annuelle ainsi que les conditions générales d'application
 - o Présenter le sujet au Comité Technique pour information
 - o Faire valider par le Bureau Communautaire l'instauration du Forfait Mobilité Durable
- Développer le télétravail et le covoiturage dans les communes et parmi le personnel de l'Intercommunalité, de façon très volontariste.
 - o Faire une enquête interne pour identifier les agents souhaitant pérenniser le télétravail.
 - o S'assurer qu'il y ait assez de matériels informatiques pour développer le télétravail.
 - o Établir un calendrier de roulement des agents télétravaillant.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	- Les communes	Met en Œuvre

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'agents territoriaux privilégiant les mobilités douces à l'autosolisme- Nombre de forfaits mobilité durables accordés- Nombre d'agents télétravaillant	<ul style="list-style-type: none">- 10% des agents territoriaux venant au travail autrement que par l'autosolisme- Maintien du télétravail 2 jours par semaine pour les agents vivant à plus de 10km de leur lieu de travail et dont les missions sont télétravaillables

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Bien-être et santé
- Renforcement de lien social entre les agents
- Création de lien-social entre les agents de différents services
- Émergence potentielle de nouvelles idées de mobilité douces

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 3 : Mobilité

Développer les modes de transports alternatifs à l'autosolisme, moins énergivores et moins émetteurs de CO2.

Orientation 11 : Réduire les obligations à se déplacer.

Le territoire connaît d'importantes migrations pendulaires (71% de la population active du territoire travaille dans un EPCI voisin) dont deux tiers de ces déplacements domicile-travail sont réalisés en véhicule à moteur. Les modes de déplacements doux (marche, vélo...) restent marginaux.

Afin de réduire les déplacements domicile-travail, plusieurs solutions existent tels que le développement du télétravail, des visioconférences et du covoiturage.

Axe 3 : Mobilité

Orientation 11 : Réduire les obligations à se déplacer.

Action 18 : Soutenir le développement du télétravail.




CONTEXTE

Le télétravail s'est démocratisé depuis la crise sanitaire pour devenir, aujourd'hui, la norme. En soutenant son développement, le territoire peut réduire grandement son empreinte carbone et les difficultés de circulation aux heures de pointe, fixer des actifs qui participent davantage, notamment par leurs dépenses quotidiennes et par leur implication dans des réseaux locaux, au dynamisme de leur territoire (quartiers, espaces péri-urbains ou communes rurales).

De ce fait, la CCMSL souhaite étudier la possibilité de créer un tiers-lieu qui accueillerait les actifs et les étudiants souhaitant télétravailler mais en dehors de leur domicile.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Étudier la possibilité de créer un ou des espaces de coworking sur le territoire selon les besoins des étudiants et des actifs, si possible dans des structures déjà existantes (restaurants, bars, hôtels, etc...)
 - o S'informer et se documenter sur les espaces d'échanges
 - o Visiter des espaces de coworking proches des besoins
 - o Tester des espaces de coworking : s'immerger dans un lieu, son fonctionnement, rencontrer différentes parties prenantes (porteurs de projets, partenaires, utilisateurs, ...)
 - o Entretiens individuels avec les 3 catégories (institutionnels, partenaires, utilisateurs potentiels repérés)
 - o Sondage en ligne et/ou papier
 - o Synthèse partagée des résultats d'entretiens
 - o Constitution d'une base de données qualifiée
 - o Organiser une réunion publique
 - o Recenser les espaces sous-utilisés ou vacants dans le périmètre d'implantation du projet en lien avec les collectivités, des acteurs publics (exemple : bibliothèque municipale) et privés (exemple : locaux d'autres associations)
 - o Réaliser un cahier des charges technique à partir de l'inventaire des besoins
 - o Réaliser une étude foncière et architecturale en fonction du projet immobilier Chantiers participatifs pour (ré)aménager l'espace
 - o Définir un modèle socio-économique durable
 - o Valoriser toutes les formes de contributions
 - o Engager des alliances avec d'autres acteurs
 - o Détecter les membres qui souhaitent proposer des animations
 - o Créer les conditions de réalisation des animations
 - o Planifier la programmation (8)

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none">- Les communes- Les entreprises du territoire- Familles rurales	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Avancement du projet de création de l'espace de coworking - Nombre de visites d'espaces de coworking existants - Nombre de sondages réalisés - Nombre de personnes aux réunions publiques - Nombre de personnes utilisant l'espace de coworking - Évolution graduelle de la fréquentation de l'espace - Nombre de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Tiers-lieu créé en 2025 - Évolution graduelle de la fréquentation du tiers-lieu

Moyens humains	Moyens financiers
😊	💰 💰 💰

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'équilibre vie professionnelle/vie privée - Découverte de nouveaux outils numériques - Réduction du temps passé dans les transports - Désengorgement des axes routiers aux heures de pointe - Réduction de la nuisance sonore

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 3 : Mobilité

Orientation 11 : Réduire les obligations à se déplacer.

Action 19 : Développer le covoiturage.

CONTEXTE

Partager le même véhicule pour un même trajet (ou une partie du trajet) afin de diminuer le nombre de voitures en circulation pour un déplacement, tel est le principe du covoiturage ; bénéfique au porte-monnaie... et à l'environnement.




Le covoiturage est l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers, dans le but d'effectuer tout ou partie d'un trajet commun. Le covoiturage consiste à optimiser le transport en mettant en relation des individus qui effectuent un même trajet. Ce système, qui s'est développé en Europe dans le courant des années 1990, permet de diminuer le nombre de voitures en circulation. Pour les utilisateurs, les principaux atouts sont le partage des frais de déplacement liés à la voiture et la convivialité du trajet effectué à plusieurs. (9)

C'est dans ce contexte, que la CCMSL souhaite aménager des places de stationnement réservées aux covoitureurs tout en développant une solution de covoiturage adaptée aux besoins du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réserver des places de stationnement urbain aux covoitureurs sur les nœuds d'intermodalité du territoire.
 - o Identifier les espaces les plus adéquats à la mise en place de zones de covoiturage
 - o Installer des panneaux et un marquage spécifique pour indiquer aux utilisateurs la zone de covoiturage
 - o Communiquer dans les communes et l'intercommunalité sur l'existence de ces espaces dédiés au covoiturage.

- En partenariat avec Ile-de-France Mobilités, étudier les besoins du territoire pour déployer une solution de covoiturage à destination des salariés et des citoyens de la CC afin de couvrir les trajets Domicile-Travail.
 - o Identifier les besoins du territoire
 - o Recenser les différentes solutions de covoiturage puis choisir celle répondant le plus aux attentes du territoire
 - o Suivre l'évolution du dispositif

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
La CCMSL	<ul style="list-style-type: none">- Île-de-France mobilités- APRR- Les communes	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de places de stationnement destinées au covoiturage- Nombre de trajets de covoiturage- Fréquence d'utilisation de la solution de covoiturage	<ul style="list-style-type: none">- Nombre croissant d'utilisateurs de la solution de covoiturage- Fréquence régulière de covoiturage

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Création de lien-social - Attractivité du territoire

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 3 : Mobilité

Orientation 11 : Réduire les obligations à se déplacer.




Action 20 : Favoriser l'emploi de véhicules moins polluants.

CONTEXTE



Par leurs actions et leurs choix en matière de mobilité, les collectivités peuvent contribuer à la diminution de la consommation d'énergie, à la réduction du bruit et à l'amélioration de la qualité de l'air. La CCMSL a donc fait le choix de soutenir l'implantation de bornes électriques et de stations GNV afin de pouvoir proposer à ses habitants des infrastructures de recharges et stations de ravitaillement. En effet, une fois mise en place, elles inciteront davantage les habitants et les entreprises à s'équiper en véhicules moins polluants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Suite aux conclusions du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) initié par le SDESM et le Département et prévus en décembre 2021, identifier et soutenir l'implantation des éventuelles bornes électriques et stations GNV localisées sur le territoire.
 - o Identifier les éventuels besoins en termes d'équipement et leur localisation potentielle sur le territoire
 - o Mener une étude de faisabilité
 - o Déployer les bornes/ stations aux endroits identifiées puis les raccorder aux réseaux électriques.
- Travailler avec les délégataires, pour la mise en place de bennes à motorisation GNV pour la collecte des ordures ménagères
 - o Se concerter avec les syndicats de déchets pour aborder la mise en place de bennes à motorisation GNV
 - o Faire l'acquisition de bennes à motorisation GNV

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDESM - Le Département - Les Syndicats de collecte et de traitement des déchets 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bornes électriques installées - Nombre de stations GNV installées - Nombre de bennes à ordures GNV installées 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 bornes électriques installées - 5 stations GNV installées - 5 bennes à ordures installées

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Réduction du bruit

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

AXE 3 : Mobilité

Développer les modes de transports alternatifs à l'autosolisme, moins énergivores et moins émetteurs de CO2.

Orientation 12 : Favoriser les mobilités douces et les transports en commun.

Le vélo électrique, la trottinette, le covoiturage ou encore la marche à pied sont autant de nouvelles alternatives à la voiture individuelle. Ces nouveaux modes de déplacement appelés « mobilité douce » se font plus rapides dans les axes de circulation saturés. Plus propres, ils permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Axe 3 : Mobilité

Orientation 12 : Favoriser les mobilités douces et les transports en commun.




Action 21 : Agir pour étendre l'usage du vélo et de la marche à pied.

CONTEXTE

La marche et le vélo sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Sachant qu'en France, 45% des trajets effectués font moins de 5km, 85% des français sont à moins de 5km d'un service public ou d'un mode de transport et que la marche est le mode de déplacement le plus performant pour les trajets de moins d'1km et le vélo pour les trajets de moins de 5km, la CCMSL s'engage à agir pour étendre leur usage auprès des habitants du territoire via différents supports, outils et mesures.



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Sensibiliser les habitants aux circulations douces notamment auprès des scolaires, sensibiliser sur des dispositifs existants et les activités vertueuses sur le plan environnemental développées sur notre territoire.
- Réaliser un schéma cyclable communautaire.
 - o Réaliser un diagnostic du territoire
 - o Élaborer le tracé d'intention d'itinéraires
 - o Appliquer le programme de réalisation du réseau cyclable
- Mailler le territoire d'un réseau d'itinéraires cyclables et de stationnements adaptés
 - o À la suite des résultats du schéma cyclable, identifier les zones prioritaires d'actions
 - o Identifier les points susceptibles de recevoir des parcs à vélo
 - o Déterminer les itinéraires à créer en complément de l'existant
 - o Définir les voies à traiter
 - o Développer la sécurité et le marquage dans les zones de rencontres
- Ouvrir les passages de conduite d'eau (aqueducs) aux piétons et aux cyclistes.
 - o Contacter Eau de Paris pour discuter de l'ouverture de l'aqueduc aux piétons et aux cyclistes
 - o Suite aux retours d'Eau de Paris, faire une étude de faisabilité
 - o Engager des travaux d'aménagement de l'aqueduc

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- Département de Seine et Marne (Espaces Naturels Sensibles)- Réserve de Biosphère- Seine et Marne Environnement- L'éducation nationale- Associations (La Vie à vélo, associations environnementales, sportives et culturelles)	Pilote

	- Eau de Paris	
--	----------------	--

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du schéma cyclable communautaire - Nombre de personnes sensibilisées - Zones de rencontres sécurisées - Multiplication des usages de la marche et du vélo - Évolution croissante des utilisateurs des dispositifs existants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma cyclable réalisé - Évolution croissante des usages de la Marche et du vélo - Ouverture de l'aqueduc aux piétons et aux cyclistes

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire - Réduction des nuisances sonores - Amélioration de la santé - Pacification de l'espace public

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 3 : Mobilité

Orientation 12 : Favoriser les mobilités douces et les transports en commun.



Action 22 : Rendre les transports en commun plus attractifs et compléter l'offre.

CONTEXTE



Les transports en commun et les offres de transport à la demande permettent une réduction des GES, des nuisances sonores et des embouteillages lors des heures de pointe, puisqu'ils mutualisent les déplacements des habitants et limitent l'autosolisme. Sur le territoire, d'importantes infrastructures de transport sont concentrées dans certaines communes (vallée de la Seine, nord du territoire) et aujourd'hui plus de deux tiers des déplacements domicile-travail sont réalisés en véhicule à moteur. Ainsi la CCMSL envisage de multiplier les actions de communication auprès des habitants pour les informer des services existants et de ce fait, accroître la fréquentation des transports en commun.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Communiquer largement sur le service de Transport à la demande, le pédibus, les sites Transdev et Navigo, avec différents supports de communication.
 - o Produire des supports de communication sur les offres de transports en commun
 - o Les diffuser dans les mairies, l'intercommunalité, les magasins et lors des événements initiés par les acteurs du territoire.
- Mettre en place sur le territoire une offre de transport à la demande
 - o Pérenniser et améliorer le service de Transport à la Demande (TAD) mis en place sur le territoire. Service lancé en février 2020 et faisant l'objet d'une expérimentation. Il permet d'offrir un complément de mobilité aux communes rurales de la CCMSL, moins bien dotées en ligne régulière de bus que la partie nord, plus urbaine, du territoire.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Île-de-France Mobilité - Les communes - Les parents bénévoles - Le département - Opérateur de transport (Transdev) 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs des services de transports - Personnes informées - Nombre de communes communiquant sur ces dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution croissante du nombre d'utilisateurs chaque année - L'intégralité des communes communiquent sur ces dispositifs

Moyens humains 	Moyens financiers 

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Création de lien social
- Décloisonnement de certains habitants

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2023-2025
X	

Axe 3 : Mobilité

Mobilité	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer en convention avec des partenaires
Communication, sensibilisation, formation	Mettre en œuvre un plan de communication sur les transports doux, transports en commun, informer sur les véhicules à faible émission et alternatives	0,10 ETP/an	10 000 €		Service de communication
Démarches internes aux collectivités	Favoriser le télétravail pour les agents, forfait mobilité durable				
Mesures Opérationnelles	Création d'un réseau de covoiturage, création d'espace de télétravail	0,10 ETP/an	30 000 €		
Réalisation d'études	Schéma directeur des liaisons douces, études besoin covoiturage	0,20 ETP/an	50 000 €		
Aménagement du territoire	Installation de bornes de recharge électrique, stations GNV, développement de places de covoiturage, Mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces (aménagement cyclables)	0,20 ETP/an		1 100 000 €	1 agent en charge du suivi du schéma directeur liaisons douces
Financement d'aides					
TOTAL		0,60 ETP/an	90 000 €	1 000 000 €	

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2026
<ul style="list-style-type: none"> - Linéaire de mobilité douce - Baisse de l'autosolisme sur les trajets domicile-travail - Nombre de bornes électriques - Nombre de stations GNV - Report modal vers les modes actifs, et transports en commun - Baisse de la consommation d'énergie du transport routier - Baisse des émissions de gaz à effet de serre du transport routier 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de 5 km de linéaire de mobilité douce - Passer de 1,3 personnes par voiture à 1,5 - 10 bornes électriques installés - 2 stations GNV créés - + 2 points de part modale pour les modes actifs - + 2 points de part modale pour les transports en commun - - 4 300 tCO2e par rapport à 2015 - - 15 GWh par rapport à 2015

AXE 4 : Économie

Permettre à l'économie locale d'intégrer la dimension environnementale en son sein pour rester compétitif et lutter contre le dérèglement climatique.

Orientation 13 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables.

Alors que nous avons connu depuis quelques décennies une évolution sans précédent, nous devons aujourd'hui apprendre à concilier les progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète.

Un développement durable « qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » est indispensable. Pour y parvenir, tous les acteurs de la société doivent travailler main dans la main : les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile. (10)

Outre les enjeux d'attractivité économique du territoire et d'emploi, il est dans l'intérêt de la CCMSL d'aider les entreprises à diminuer leur vulnérabilité « énergie-climat ». En effet, la hausse et la volatilité des prix de l'énergie ou l'impact du changement climatique – sur les activités de tourisme, par exemple – peuvent compromettre la rentabilité d'une entreprise et, donc, sa présence sur le territoire.

Axe 4 : Économie

Orientation 13 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables.

Action 23 : Sensibiliser et soutenir les entreprises dans leur transition écologique.




CONTEXTE

La transition écologique est un levier vers un nouveau développement économique et social des entreprises. En effet, de plus en plus de consommateurs attendent des entreprises qu'elles intègrent des valeurs environnementales dans leur processus de fabrication, de management et de distribution. Ainsi, il existe de nombreuses façons d'intégrer ces volets dans les process d'une entreprise tels qu'adopter une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), initier une démarche d'écoconception, afficher l'Écolabel européen, réaliser des travaux de rénovation énergétique, etc...



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Inclure dans les missions du service développement économique du territoire, la sensibilisation d'entreprises aux enjeux climatiques, ce service doit servir de relais pour toutes les mesures du Plan Climat visant à faciliter les transitions énergétiques du monde économique.
- Accompagner les entreprises dans leurs choix d'investissements et l'ensemble de leur transition énergétique (diagnostics énergétiques, TPE/PME gagnantes, éco-défis, dispositif tremplin PME ADEME, ...) en leur montrant le bénéfice économique.
 - o Communiquer sur les réunions de sensibilisation organisées par la CMA.
 - o La CMA rencontrera les chefs d'entreprises désireux d'adhérer au dispositif TPE/PME gagnantes afin de réunir les informations nécessaires à l'établissement d'une étude générale de l'entreprise sur ces flux.
 - o Elle les accompagnera ensuite dans la rédaction et l'application de fiches actions visant à réduire les coûts et l'empreinte écologique engendrés par les différents flux (énergie, transport, déchet, eau, matières premières, ...).
- Développer la plateforme territoriale de rénovation énergétique en ciblant, en plus des particuliers, les entreprises dans le but de faciliter la rénovation du patrimoine bâti ou l'installation d'énergies renouvelables des PME :
 - o Par le conseil en rénovation énergétique de leur bâtiment dans le cadre de leur mission FAIRE
 - o Par des conseils de comportement (écogestes) pour les salariés dans le cadre de leur mission FAIRE
- Informer sur les aides auxquelles les entreprises ont droit pour la mise en place d'investissements et de démarches responsables.
- En partenariat avec la CCI et dans le cadre des « rencontres trimestrielles des entrepreneurs » prévus à partir de 2022, inciter fortement les entreprises participantes à élaborer un Plan Déplacement Entreprise, en leur présentant les bénéfices pour celles-ci et leurs salariés (amélioration du bien-être des collaborateurs et gains de productivité, participation à une démarche citoyenne et valorisation de l'image de l'entreprise, réduction des frais et du temps de trajets domicile-travail, etc...)
- Recenser exhaustivement les labels, certifications et formations pour engager les TPE/PME du territoire dans la transition énergétique.

- Favoriser l'implantation d'entreprises environnementales lors de cession de foncier communautaire destiné à accueillir de l'activité économique.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne - L'ADEME - La région Île-de-France - Seine et Marne - Attractivité 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées - Nombre d'entreprises engagées dans la transition écologique - Nombre d'entreprises environnementales installées - Nombre de PDE élaborés 	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des entreprises du territoire engagées dans la transition écologique (RSE, rénovation thermique, ...) - 5 PDE élaborés

Moyens humains 	Moyens financiers 

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire - Développement du tissu économique

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Axe 4 : Économie

Orientation 13 : Soutenir et accompagner le monde économique dans ses actions responsables.

Action 24 : Développer les mutualisations et l'économie circulaire.

CONTEXTE

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Ainsi, la feuille de route publiée en 2019 vise, pour les entreprises, à étendre le dispositif pollueur-payeur à de nouveaux produits, intégrer l'écoconception, l'incorporation de matières recyclées, le réemploi et la réparation dans les pratiques.

De plus, mutualiser ses services, en matière d'achats, d'innovation ou d'audits, répond à une volonté d'optimiser ses dépenses et ses coûts. Une logique économique de mise en commun qui doit in fine permettre de réaliser davantage de marge et donc de rentabilité. Si la tendance est encore naissante, des réseaux et groupements apparaissent désormais pour éduquer à ces bonnes pratiques.




De ce fait, la CCMSL souhaite promouvoir l'économie circulaire, les synergies et les mutualisations auprès des entreprises et d'autres acteurs du territoire afin d'amorcer un changement de paradigme.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organiser des rencontres entre les entreprises et d'autres acteurs du territoire afin de créer des synergies et/ou des mutualisations.
 - o Lancer une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
 - o Dans le cadre des réunions d'entreprises, présenter la démarche EIT à l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, élus...), informer et repérer les flux existants et potentiels.
 - o Organisation d'ateliers participatifs : repérer les flux prioritaires et les potentiels porteurs de projets, engager une dynamique collective et mettre en avant les besoins des acteurs locaux.
 - o Toujours dans le cadre des réunions d'entreprises, mobiliser les acteurs économiques, jauger les gisements prioritaires et les mettre en relation.
 - o Organisation de groupes de travail : définir des porteurs de projets, confirmer les pistes établies lors des ateliers participatifs, préciser les attentes ; partager et valider les diagnostics.
 - o Développement d'une plateforme collaborative (outil numérique) : développer et mettre en valeur le tissu économique local, favoriser les échanges et les mutualisations inter-entreprises.
 - o Création d'un club d'entreprises territorial : dynamiser le tissu économique local, créer un réseau d'entreprises ; favoriser les échanges et les mutualisations inter-entreprises.

- Inciter fortement les entreprises existantes à revaloriser leurs déchets de chantiers et de productions auprès d'autres acteurs tels que les artistes, les associations et d'autres acteurs économiques (autoentrepreneurs, ...)

- Lors de l'acquisition de nouveaux matériels, privilégier le réemploi d'équipements d'occasions.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
	<ul style="list-style-type: none">- L'ADEME- La Région Île-de-France	

- La CCMSL	<ul style="list-style-type: none"> - La Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne - La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Seine-et-Marne - La Chambre d'Agriculture Île de France - Les syndicats des déchets - Seine et Marne attractivités - Les entreprises spécialisées dans le traitement des déchets professionnels (Equimeth, Depolia) 	Pilote
------------	--	--------

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions réalisées - Nombre d'ateliers participatifs organisés - Nombre d'entreprises présentes à ces ateliers - Avancement du développement de la plateforme collaborative - Nombre de nouveaux matériels acquis étant du réemploi - Nombre de synergies créées et chiffre d'affaire réalisé - Nombre de mutualisations créées et chiffre d'affaire réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des acteurs du territoire sont sur la plateforme collaborative - Des entreprises porteuses de projets animent cette collaboration - La plateforme perdure dans le temps (2026) - Acquisition systématique de matériels d'occasions. - Création d'un club d'entreprise

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire - Création de lien inter-entreprises

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
	X

AXE 4 : Économie

Économie	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer en convention avec des partenaires
Communication, sensibilisation, formation	Valorisation des entreprises responsables, Informer sur les aides disponibles pour des démarches durables	0,10 ETP/an	20 000 €		Service de communication
Démarches internes aux collectivités					
Mesures Opérationnelles	Animation d'un club d'entreprises territorial, accompagnement des entreprises dans des démarches durables, diagnostics énergétiques, organisation de rencontres d'entreprises pour favoriser les mutualisations	0,30 ETP/an	30 000 €		Service développement économique + CCI,CMA
Réalisation d'études					
Aménagement du territoire					
Financement d'aides					
TOTAL		0,10 ETP/an	50 000 €		

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2026
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises engagées dans la transition énergétique et environnementale (croissant) - Nombre de synergies créées - Baisse de la consommation d'énergie du tertiaire et de l'industrie - Baisse des émissions de gaz à effet de serre du tertiaire et de l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> - - 10 GWh par rapport à 2015 (tertiaire) - - 5 GWh par rapport à 2015 (industrie) - -1 400 tCO2 e par rapport à 2015 (émissions du secteur tertiaire) - -1 500 tCO2 e par rapport à 2015 (émissions du secteur industriel)

AXE 5 : Nouvelles Énergies

Réduire la dépendance énergétique du territoire en réduisant la consommation d'énergie et en développant la production d'énergie locale.

Orientation 14 : Favoriser le développement de l'utilisation de la biomasse.

Le territoire est composé à 31% de forêts et milieux semi-naturels. Cette biomasse absorbe l'équivalent de 37 500 tonnes de CO₂ chaque année. Cette séquestration forestière représente 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, ce qui est le double de la moyenne nationale : 15%. Le développement d'une activité forestière orientée vers une utilisation durable du bois, par exemple dans la construction ou les matériaux biosourcés, permettrait donc d'améliorer légèrement le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cependant cette activité peut entrer en concurrence avec les autres usages de la biomasse, notamment le chauffage qui contribue à limiter la dépendance énergétique du territoire. Il y a donc une vigilance à avoir.

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 14 : Favoriser le développement de l'utilisation de la biomasse.




Action 25 : Soutenir la filière méthanisation.

CONTEXTE



Initié en 2008, la première unité de méthanisation en injection spécialisée dans les biodéchets, de dimension territoriale, est entré en fonction en septembre 2021. Implanté sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne à Ecuelles, Le but du projet Equimeth présenté par Cap Vert Energie est de traiter et de valoriser des matières organiques qui représentent un gisement important dans la région. L'unité de méthanisation, d'une capacité de 250 Nm³ CH₄/h, permettra la production de biométhane qui sera injecté au réseau de distribution de gaz naturel (GrDF) après purification et compression. La production de biométhane injecté sur l'année représente 26 GWh/an. La vente du biométhane permettra d'alimenter en chauffage et en eau chaude les 6 communes voisines : Ecuelles, Saint-Mammès, Champagne-sur-Seine, Thomery, Veneux- les-Sablons et Moret-sur-Loing. De ce fait, la CCMSL s'engage à travailler avec CVE afin de répondre aux éventuelles interrogations de citoyens et informer sur les bénéfices de la filière via la mise en place de temps d'échanges.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- En partenariat avec Equimeth, informer les citoyens sur les bénéfices de la filière méthanisation et répondre aux questions et attentes lors de temps d'échanges dédiés
 - o Organiser des rencontres entre les habitants et Equimeth
 - o Faire une enquête a posteriori auprès des participants pour connaître l'évolution de leur pensée
 - o Communiquer sur le site et le mag et réseaux sociaux de la communauté de communes sur ces rencontres et leurs conséquences directes.
- Soutenir le développement de l'usine de méthanisation via la réservation d'une parcelle viabilisée mitoyenne de l'actuelle unité de méthanisation
 - o Afin de répondre aux projets de développement futurs d'Equimeth, la communauté de communes de Moret-Seine-et-Loing a réservé une parcelle de 7 989m² à la société CVE pour la mise en place de plusieurs projets connexes possibles à son méthaniseur. Plusieurs projets sont actuellement à l'étude de la part de CVE : valorisation du CO², développement de station GNV, production d'hydrogène, compostage sur place d'une partie du digestat, unité de déconditionnement des bios déchets.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- CVE Équimeth- ADEME- La réserve de Biosphère	<ul style="list-style-type: none">- Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions organisées- Nombre de personnes sensibilisées- Vente du foncier réservé	<ul style="list-style-type: none">- Une réunion organisée chaque année- Concrétisation du ou des nouveaux projets sur le foncier réservé

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire - Confiance accrue en la méthanisation - Intégration des citoyens dans la vie des communes.

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 14 : Favoriser le développement de l'utilisation de la biomasse

Action 26 : Rendre le bois énergie existant plus performant.

CONTEXTE




Avec une surface de forêts de 65 km², le territoire de Moret Seine et Loing pourrait produire 32 500 m³ de bois-énergie par an, c'est-à-dire de quoi produire 90 GWhs de chaleur (sur 50 consommés actuellement) ou 30GWh électriques.

Au-delà de l'évolution du mix énergétique, les projets bois-énergie concourent également à la diminution des émissions de GES en se substituant à l'utilisation d'énergies fossiles du type fioul ou gaz.



La CCMSL souhaite donc encourager le remplacement des équipements de chauffage au bois existants par des plus performants.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Encourager le remplacement des équipements de chauffage au bois existants par des équipements plus performants.
 - o Informer les ménages sur la prime Air-Bois et les accompagner dans la construction du dossier de demande d'aide.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- Conseiller FAIRE de Seine-et-Marne environnement	Suit

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'équipements de chauffage au bois remplacés par de plus performants- Nombre de sollicitations du conseiller FAIRE	<ul style="list-style-type: none">- Remplacement de ¾ des équipements de chauffage au bois existants d'ici 2026

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Vigilance sur les émissions de particules liées au chauffage au bois

	Impact
Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
	X

AXE 5 : Nouvelles Énergies

Réduire la dépendance énergétique du territoire en réduisant la consommation électrique et en développant la production d'énergie locale.

Orientation 15 : Favoriser le développement de l'énergie solaire.

En 2017, Moret Seine et Loing disposait de 540 kW de puissance solaire photovoltaïque répartie sur 127 installations environ. Le territoire compte une installation solaire pour 145 logements contre 1 pour 120 en moyenne départementale. La production d'électricité solaire photovoltaïque sur le territoire de Moret Seine et Loing se situe autour de 420 MWh par an, ce qui est marginal par rapport à la consommation d'électricité (soit environ 0,2 %). Le parc continue de croître légèrement d'année en année et les variations de production solaire photovoltaïque s'expliquent également par des facteurs météorologiques. Le territoire possédant un potentiel élevé de production de photovoltaïque en toiture, la CCMSL souhaite favoriser son développement.

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 15 : Favoriser le développement de l'énergie solaire

Action 27 : Identifier le potentiel du territoire et sensibiliser les acteurs agricoles.

CONTEXTE

Le potentiel de production solaire en toiture dépend de la surface de panneaux solaires qui peut être installée. La valeur moyenne utilisée ensuite est de 500 m² éligibles par exploitation.

Dans le cas de grands élevages bovins par exemple ou pour les cultures avec de grands besoins de stockage, les bâtiments agricoles peuvent atteindre des surfaces conséquentes (3000, 4000 m²). L'hypothèse faite sur le territoire de Moret Seine et Loing prend en compte la nature des exploitations (cultures céréalières et élevage ovin/caprin) et le fait que seule une partie des toitures sera éligible.



Ainsi il y aurait un potentiel de production annuelle de l'ordre de 9 GWhs si toutes les toitures agricoles étaient équipées de panneaux photovoltaïques, c'est pourquoi la CCMSL souhaite favoriser les rencontres entre agriculteurs et ceux déjà engagés dans le déploiement de panneaux photovoltaïques pour encourager l'émulation de tels dispositifs.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Organiser une rencontre entre les agriculteurs et ceux engagés dans le déploiement de centrales solaires sur hangars agricoles.
 - o En partenariat avec les APEPHA, identifier les exploitations agricoles disposant de panneaux photovoltaïques depuis plus de deux ans.
 - o Informer les agriculteurs de la volonté d'organiser une rencontre puis recenser ceux intéressés.
 - o Organiser la/les rencontre(s)
 - o Suivre la démarche auprès des agriculteurs

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
La CCMSL	<ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs - La Chambre d'Agriculture Île-de-France - Les Agriculteurs Producteurs d'Énergie PHotovoltaïque Associés 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées - Nombre d'agriculteurs présents - Nombre d'exploitations équipées en panneaux photovoltaïques - GWh produit 	<ul style="list-style-type: none"> - 75% des agriculteurs du territoires ont participés aux réunions

Moyens humains 	Moyens financiers 

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Création de lien social

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
	X

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 15 : Favoriser le développement de l'énergie solaire




Action 28 : Initier et soutenir les projets solaires.

CONTEXTE



La Région Ile de France a établi un cadastre solaire en 2019, c'est-à-dire une cartographie du potentiel de production solaire photovoltaïque et thermique détaillée à l'échelle du bâtiment voire du pan de toiture. Ce cadastre permet d'évaluer beaucoup plus finement le potentiel de développement du solaire sur le territoire. En s'inspirant de cette initiative, la CCMSL entrevoit, si le contexte réglementaire s'avère incitatif pour les particuliers, la réalisation d'un cadastre solaire plus poussée que celui de la région, affichant la surface optimale pour l'installation de panneaux photovoltaïques, les gains éventuels sur la facture électrique, la production en kWh/an, la puissance en kWc, etc... afin d'encourager les particuliers à s'équiper en panneaux photovoltaïques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Suite au décret réglementaire sur le tarif de rachat photovoltaïque (parution juillet 2021), envisager la réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle du territoire.
 - o Faire appel à un prestataire pour réaliser le cadastre
 - o Communiquer sur l'existence du cadastre et accompagner son utilisation
- Soutenir les projets de parcs photovoltaïques en toiture et/ou au sol en visant prioritairement les friches économiques et industrielles

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Seine et Marne Environnement - Département de Seine et Marne - Enedis - L'architecte des bâtiments de France 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant consulté le site du cadastre de la performance énergétique du bâti (à héberger éventuellement par le site internet de la CCMSL) - Superficie en m² dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur sites existants (friches, hangars...) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50% des acteurs du territoire ont sollicités le cadastre - A minima une friche reconvertie pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- | |
|------------------------------|
| - Attractivité du territoire |
|------------------------------|

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+++
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
	X

AXE 5 : Nouvelles Énergies

Réduire la dépendance énergétique du territoire en réduisant la consommation électrique et en développant la production d'énergie locale.

Orientation 16 : Développer les autres énergies renouvelables

Selon le diagnostic technique du territoire établi par B&L évolution et le SDESM, la CCMSL dispose de nombreux potentiels de production renouvelable significatif (2 à 5% de la consommation du territoire) autre que le solaire tels que la biomasse, l'éolien et l'hydroélectricité. Dans une optique de développer la production d'énergie sur son territoire et de décarboner profondément son mix énergétique, la CCMSL envisage le développement de ces ressources alternatives.

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 16 : Développer les autres énergies renouvelables.

Action 29 : Mobiliser le territoire en faveur des énergies renouvelables.




CONTEXTE

Hormis le solaire et la biomasse, le territoire dispose du potentiel de l'hydroélectricité. L'énergie hydraulique peut être utilisée de façon directe, en utilisant la force du courant par le biais d'un moulin, et indirecte en exploitant l'énergie de la hauteur d'une chute d'eau via une centrale hydraulique, d'un cours d'eau via une centrale au fil de l'eau, des marées grâce à une centrale marémotrice et l'énergie intermittente des courants marins à travers l'implantation d'hydrolienne.



Désireuse de développer les énergies renouvelables et de diversifier son mix énergétique, la CCMSL souhaite identifier le potentiel des projets hydrauliques sur le territoire tout en promouvant auprès des acteurs des visites pédagogiques sur les nouvelles énergies.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Identifier le potentiel des projets hydrauliques sur le Loing, l'Orvanne et le Lunain.
 - o Établir un cahier des charges précis
 - o Retenir un bureau d'études pour :
 - Identifier les sites potentiels sur les cours d'eau du territoire
 - Faire une étude de faisabilité du/des site(s) retenu(s)
 - Aménager un équipement hydroélectrique
 - o Piloter le projet
- Relayer et promouvoir les visites pédagogiques sur les nouvelles énergies possibles sur le territoire.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDESM - VNF (gestionnaire de la Seine) - L'EPAGE - La DDT 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visites pédagogiques organisées - Nombre de participants - Nombre d'études de faisabilité effectuées - Nombre de projets aboutis 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer à minima un projet hydroélectrique sur le territoire

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire

	Impact
Adaptation au changement climatique	
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	
Amélioration de la qualité de l'air	
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 16 : Développer les autres énergies renouvelables.




Action 30 : Favoriser le développement des projets participatifs et citoyens.

CONTEXTE



À la différence d'un projet EnR classique où l'actionnaire majoritaire du projet est souvent une entreprise privée extérieure au territoire (voire située hors de France), un projet EnR à gouvernance locale se distingue par la composition particulière de son actionnariat. Ce sont en fait des citoyens et des collectivités qui ont le contrôle effectif du projet. Leur investissement est rémunéré par les dividendes grâce aux ventes de l'énergie produite sur la durée de vie du projet. Appartenant à la grande famille des projets participatifs, ces projets vont au-delà du simple crowdfunding via plateformes en ligne car ils permettent aux citoyens et aux collectivités de s'impliquer au moment où le projet est à l'étude pour participer aux choix décisifs du projet d'EnR. Ces projets sont aussi souvent nommés projets EnR « citoyens ».

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Inciter les habitants à se regrouper en association pour investir directement dans des équipements de nouvelles énergies – ou, dans le cadre d'un partenariat public-privé, créer des Sociétés d'économie mixtes (SEM), associant ces SIC et la Communauté de communes.
 - o En partenariat avec Energie partagée, organiser une réunion de présentation de l'énergie citoyenne à destination des citoyens pour constater ou non un intérêt de leur part à créer une coopérative.
 - o S'il y a un intérêt citoyen, identifier auprès de la communauté de communes, un/plusieurs foncier(s) à valoriser pouvant accueillir un projet d'énergie citoyenne.
 - o Suivre l'avancement du/des projets

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les coopératives citoyennes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDESM et la SEM SDESM Energies - Le Département - Les Syndicats de collecte et de traitement des déchets - ATEE - Energie partagée 	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la réunion - Nombre de membres de la coopérative citoyenne d'énergie - M² de foncier cédé pour accueillir un projet d'énergie citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une coopérative citoyenne d'énergie - Projet d'énergie citoyenne amorcé

Moyens humains 	Moyens financiers 

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Retombée économique locale
- Développement d'une culture énergétique partagée
- Mise en mouvement des citoyens

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Axe 5 : Nouvelles Énergies

Orientation 16 : Développer les autres énergies renouvelables.

Action 31 : Avoir une part plus grande d'énergie verte dans la consommation énergétique de la communauté de communes.

CONTEXTE

Le geste le plus simple pour soutenir les énergies renouvelables est de souscrire à un fournisseur d'énergies renouvelables. Selon l'association AMORCE "dans un contexte de transition énergétique, la passation de marchés publics intégrant de l'énergie renouvelable permet de soutenir une politique en faveur d'un développement durable, apportant ainsi visibilité et éventuellement exemplarité pour une collectivité auprès des citoyens et des acteurs économiques du territoire" (11)



C'est pourquoi la CCMSL souhaite avoir une part plus grande d'énergie verte (électricité et gaz) dans la consommation énergétique de la communauté de communes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- A défaut de pouvoir produire toute son énergie, un consommateur (la CC, les communes, les habitants, les entreprises...) a la possibilité de soutenir la production d'électricité renouvelable en souscrivant un contrat "énergie verte" avec son fournisseur qui lui garantira une part plus ou moins importante (jusqu'à 100%) d'électricité issue de sources renouvelables, grâce au système des certificats verts.
- Le même type "d'achat responsable" peut être réalisé sur la fourniture de gaz. Il est possible de se fournir en "gaz vert", issu de la méthanisation, grâce au système des certificats de garantie d'origine.

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none">- La CCMSL- Les communes	<ul style="list-style-type: none">- Le SDESM- Le Département- EkWateur- ATEE	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de communes ayant souscrit un contrat "énergie verte"- Nombre de communes ayant souscrit un contrat "gaz vert"	<ul style="list-style-type: none">- Part croissante de communes ayant souscrit un contrat "énergie verte" chaque année- Part croissante de communes ayant souscrit un contrat "gaz vert" chaque année

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire

	Impact
Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+++

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

AXE 5 : Nouvelles Énergies

Nouvelles Énergies	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer en convention avec des partenaires
Communication, sensibilisation, formation	Sensibilisation sur les énergies renouvelables (solaire, géothermie et réseaux de chaleur, bois énergie – équipements performants ...)	0,10 ETP/an	70 000 €	-	Service de communication, + SEME
Démarches internes aux collectivités	Avoir une plus grande d'énergie verte dans la consommation CC MSL, installer du solaire PV/thermique sur du bâti public	0,10 ETP/an	-	50 000 €	
Mesures Opérationnelles	Faire émerger des projets citoyens, animation, événements mise en relation avec des associations d'énergie citoyenne, visites de sites	0,20 ETP/an	40 000 €	-	+ SDESM, associations d'énergie citoyenne
Réalisation d'études	Études de potentiel de développement d'installations, de préfaisabilité (solaire, hydraulique...)	0,10 ETP/an	40 000 €	-	
Aménagement du territoire		-	-	-	
Financement d'aides		-	-	-	
TOTAL		0,40 ETP/an	160 000 €	50 000 €	

Indicateurs de résultat	Objectifs à 2026
<ul style="list-style-type: none"> - Production d'énergie renouvelable sur le territoire - Nombre de projets d'énergie citoyenne créés 	<ul style="list-style-type: none"> - 30% de l'énergie consommée par le territoire est issue d'énergies renouvelables → 120 GWh issue de différentes filières d'énergie renouvelable (en 2020 environ 40GWh produit par méthanisation et une centrale hydraulique)

AXE 6 : Communication interne et externe

Contribuer à solidifier les relations intercommunales tout en développant un réseau d'acteurs éco-responsables sur le territoire via des moyens de communication poussés.

Orientation 17 : Mettre en avant les expériences et les initiatives internes et externes du territoire.

Bien que le PCAET sert à amorcer la transition écologique et énergétique du territoire, de nombreux acteurs n'ont pas attendu cette injonction étatique pour se lancer. Il apparaît donc évident de mettre en avant ces associations, ces entreprises, ces agriculteurs et ces citoyens en les faisant davantage connaître du grand public. De même, de nombreuses communes ont entrepris différentes actions au sein de leur agglomération. Actions que l'on retrouve dans ce plan d'action. Il semble donc judicieux que celles-ci communiquent aux autres leurs retours d'expériences afin d'éviter quelque préjudice ou, au contraire, être assuré des bénéfices de telle action, tel prestataire, tel dispositif, etc... Ainsi créer un événement à destination du grand public regroupant différents acteurs territoriaux et créer une boîte à idées intercommunale apparaissent être de bons moyens de communication, externe comme interne, vecteurs de changements de comportement.

Axe 6 : Communication interne et externe

Orientation 11 : Mettre en avant les expériences et les initiatives internes et externes du territoire.




Action 32 : Faire connaître les acteurs du territoire auprès du grand public.

CONTEXTE



Au vu des nombreuses actions de rencontres, de sensibilisation et de communication sur l'ensemble des thématiques abordées dans le PCAET à destination du grand public, la CCMSL envisage de créer un événement à l'horizon 2022 rassemblant un grand nombre d'acteurs du territoire. Ateliers de sensibilisation, exposants, ventes de vrac et itinérantes et conférences seront tenus par des associations, des entreprises, des agriculteurs et d'autres parties prenantes. Cet événement a pour objectif de faire découvrir aux citoyens de la CCMSL les acteurs engagés dans la transition écologique, les différents dispositifs et aides dont ils peuvent bénéficier tout en se divertissant. Il permettra également aux acteurs du territoire de rencontrer leur public et de valoriser leur travail.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Créer un événement public ouvert à tous, regroupant plusieurs acteurs et actions de sensibilisation.
 - o Trouver un lieu susceptible d'accueillir l'événement
 - o Fixer une date qui n'entrave pas les autres événements de la CCMSL
 - o Recenser puis inviter les acteurs du territoire (associations, entreprises, restauration, ...)
 - o Communiquer sur l'événement
- Sensibilisation biodiversité : SEME, Objectif Terre 77, Pie Verte Bio 77, Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, ...
- Sensibilisation énergie : Terre avenir , SEME, ...

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
<ul style="list-style-type: none"> - La CCMSL - Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Le SDESM - Le Département - Les Syndicats de collecte et de traitement des déchets - ATEE - Terre Avenir - Objectif Terre 77 - Pie Verte Bio 77 - Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais - Terre avenir 	<p>Pilote</p>

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs du territoire présents - Nombre de visiteurs - Nombre de personnes sensibilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et de visiteurs croissant graduellement chaque année

Moyens humains	Moyens financiers
	

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Axe 6 : Communication interne et externe

Orientation 17 : Mettre en avant les expériences et les initiatives internes et externes du territoire.

Action 33 : Alimenter un réseau intercommunal sur les thématiques environnementales.

CONTEXTE




La Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCMSL touchant les 18 communes de son territoire, l'idée a émergé parmi les élus de créer une "boîte à outils" intercommunautaire regroupant les conseils, les retours d'expériences et les impressions de chaque commune. En effet, certaines communes ayant déjà commencé à mettre en place des actions sur les différentes thématiques du PCAET en leur sein, elles pourront faire part aux autres leurs retours d'expérience et inversement. Le but de cette action est de rapprocher les communes entre elles tout en minimisant les mauvaises expériences.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Créer, diffuser et alimenter une « boîte à outils » communautaire où les élus font part de leurs expériences, positives comme négatives, aux autres communes.
 - o Créer une "boîte à outils" en ligne
 - o Identifier un référent PCAET dans chaque commune, chargé d'alimenter la boîte
 - o Alimenter cette boîte tout au long du PCAET

 Porteur	 Partenaires	 Rôle de la CCMSL
- La CCMSL	- Les communes	Pilote

Indicateur de suivi	Objectif
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes alimentant la boîte - Nombre de retours d'expériences - Nombre d'émulations 	<ul style="list-style-type: none"> - Totalité des communes alimentant la boîte

Moyens humains	Moyens financiers
 	  

Préconisations environnementales et co-bénéfices

- Attractivité du territoire
- Meilleure cohésion territoriale

	Impact
Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+

Calendrier

Démarrage 2021-2023	Démarrage 2024-2026
X	

Communication interne et externe	Mesures	Besoins humains (ETP/an)	Budget de fonctionnement (sur les 6 ans)	Budget d'investissement	Moyens humains déjà existants à mobiliser ou à développer en convention avec des partenaires
Communication, sensibilisation, formation	Créer un événement public ouvert à tous, regroupant plusieurs acteurs et actions de sensibilisation Créer, diffuser et alimenter une « boîte à idées » communautaire où les élus font part de leurs expériences, positives comme négatives, aux autres communes	0,10 ETP/an	250 000 €	-	Service de communication, tous les services CCMSL

Annexes:

Sources :

- (1) https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-11/17032016_rrf_acte_resserrer_liens_entre_monde_agricole_et_soci%C3%A9t%C3%A9_civile.pdf
- (2) https://terresenvilles.org/wpcontent/uploads/2016/11/TEV_CH3.1_CircuitsProxResRuralSynth_2010.pdf
- (3) <https://www.cerema.fr/fr/actualites/resilience-outil-territoires>
- (4) <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/batiment-label-rge>
- (5) <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20complet.pdf>
- (6) <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/patrimoine-communes-comment-passer-a-laction/eclairage-public-gisement-deconomies-denergie#:~:text=La%20ma%C3%A9te%20de%20l'%C3%A9clairage,collectivit%C3%A9s%20%C3%A0%20renouveler%20sur%20parc>
- (7) <http://www.teletravailler.fr/acteurs/acteur-du-developpement-local/pourquoi-developper-le-teletravail-dans-mon-territoire>
- (8) <https://tiers-lieux.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.tiers-lieux/files/Ressources/Documentation/guide-2020-web.pdf>
- (9) <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/integrer-lenvironnement-domaines-dintervention/mobilite-transports/dossier/faciliter-usages-partages-voiture/covoiturage#:~:text=Le%20covoiturage%20est%20l'utilisation,qui%20effectuent%20un%20m%C3%Aame%20trajet.>
- (10) <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable>
- (11) [Amorce: Achats d'énergies renouvelables Par les collectivités \(électricité et gaz\)](#)